

6211-09-060

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE DU NORD À SAINT-JOACHIM
PAR SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 avril 2013 à 13 h 30
Château Mont-Sainte-Anne
Salle Beaupré
500, boulevard du Beau-Pré
Beaupré

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 AVRIL 2013	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY	4
M. Jean Landry	
M. MARIO GODBOUT	7
FONDATION RIVIÈRES	17
M. Alain Saladzius	
COMITÉ ENVIRONNEMENT DE ROBERVAL	26
Mme Marie-Claude Paris Tanguay	
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JEAN-YVES NADEAU	39
Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY	43
COALITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN	
DE VAL-JALBERT	46
Mme Marie Néron	
M. Jean-Yves Nadeau	
M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN	53
DROIT DE RECTIFICATION	
M. Jean Landry	61
M. Simon Gourdeau	62
M. Jean-François Blain	66
MOT DE LA FIN	69

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonjour mesdames, messieurs. Alors la Commission du Bureau d'audiences publiques va continuer ses travaux.

10 Compte tenu qu'il y a des nouvelles personnes qui vont participer à l'audience cet après-midi, bien, je vais répéter le discours que j'ai présenté hier, et je m'en tiens toujours au discours compte tenu de l'ensemble des consignes en quelque sorte que le discours contient. Alors c'est peut-être un peu fastidieux, là, de s'en tenir au discours, mais c'est quand même la meilleure façon d'éviter d'oublier les consignes qui doivent prévaloir dans la conduite de l'audience.

15 Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc.

20 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

25 Pour ce faire, je serai secondé par monsieur Joseph Zayed qui est commissaire, de monsieur Rafael Carvalho qui est analyste, de madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission ainsi que de monsieur Luc Nolet qui est conseiller en communication.

30 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

35 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. Je vous signale également que la séance d'aujourd'hui est diffusée en mode audio en direct via le site Internet du BAPE. La transcription de la séance d'aujourd'hui sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

40 Nous avons tenu, les 22 et 23 janvier derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

45 De plus, nous avons tenu une séance spéciale, le 27 mars dernier, afin de faire le point sur le projet à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec, le 5 février dernier, concernant le programme de petites centrales hydroélectriques de cinquante mégawatts (50 MW) et moins.

50 Nous poursuivons cet après-midi la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le sujet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

55 Le déroulement de la séance est le suivant! Huit (8) présentations sont prévues à l'horaire de l'après-midi. Le temps alloué pour chacune des présentations est de quinze (15) minutes. Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, au besoin, leur point de vue.

60 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

65 Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

70 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans le document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

75 Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux; je me réserve d'ailleurs le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait ces règles. J'aimerais également vous rappeler, qu'en vertu des règles qui gouvernent cette Commission, celle-ci a le pouvoir d'imposer une amende en cas de non-respect de ses règles en plus de vous priver de votre droit de parole.

80 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous
l'avons vécu en première partie. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne
sera accepté en cours d'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

85 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur ou les personnes-ressources, vous
avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans les mémoires d'un participant ou dans sa
présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les
opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais
bien de corriger des données erronées.

90 Il peut s'agit par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou
événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-
cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes
pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

95 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la
salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à le faire, à la fin de la séance, afin
d'intervenir; leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire
par écrit au cours des sept (7) prochains jours.

100 Il en sera de même pour les personnes n'ayant pas eu le temps de transmettre leur mémoire
avant la tenue de la deuxième partie de l'audience, nous les recevrons au cours des sept (7)
prochains jours.

105 La Commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à
ces questions après la présentation de vos mémoires.

110 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son
enquête. Le cas échéant, des questions complémentaires seront adressées par la Commission, et
les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du
BAPE, et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

115 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement
durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et ce rapport fera état de des
préoccupations et des opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission
concernant les projets à l'étude. Le rapport sera remis au ministre et, par la suite, le ministre
disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront
disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront

120 être consultés par Internet aux centres de consultation. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

125 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

130 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

135 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous; je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

140 Finalement, je demande à toutes les personnes présentes dans la salle d'audience d'éteindre ou de mettre vos téléphones cellulaires en mode vibration.

140 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Nous allons maintenant débiter par la présentation des mémoires, et j'inviterais monsieur Jean Landry de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency.

Bonjour monsieur Landry.

150 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Merci de me recevoir à cette séance de la Commission du BAPE pour exprimer verbalement la position de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency.

155 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le présent mémoire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "... de son territoire.")

160 L'OBV-CM a examiné ce projet de minicentrale en regard des principes du développement durable et de la gestion intégrée des ressources en eau promus par la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, donc communément appelée la Loi sur l'eau.

165 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "En vertu de sa mission...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin)

170 En terminant, voici quelques recommandations que l'OBV-CM voudrait émettre à l'égard du projet!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Tout comme...")

175 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... la rivière Sainte-Anne du Nord.")**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Je vous remercie monsieur Landry. Je cède la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

PAR LE COMMISSAIRE:

185 J'aurais besoin d'une réponse pour clarifier ce qui me semble être une non-convergence de votre recommandation par rapport à votre conclusion, je m'explique!

190 Votre principale recommandation, c'est d'implanter une station hydrométrique qui permettrait de documenter les niveaux d'eau, etc.

Mais par contre, à la conclusion, vous dites que "le projet aura peu d'influence sur le régime hydrique global de la rivière, sauf pour un court tronçon intermédiaire, lequel ne comporte pas d'habitats significatifs pour les espèces de poissons".

195 Alors si vous concluez qu'il y aura très peu d'impact sur le régime hydrique, je vois pas comment ça peut converger avec le besoin d'implanter une station hydrométrique?

PAR M. JEAN LANDRY:

200 C'est qu'un peu à l'image du barrage de Boralex sur la rivière Montmorency qui est aussi un barrage au fil de l'eau, on a déterminé, on va déterminer dans ce cas-ci des débits esthétiques et des débits écologiques.

205 Et donc, c'est important d'avoir des mesures fiables de débits en aval de la zone d'influence du barrage, pourquoi, pour justement s'assurer que ces débits-là sont respectés.

210 Et aussi, ça va permettre d'avoir d'autres utilités, comme par exemple au niveau de la gestion des débits occasionnés par les crues printanières, bon, pas reliés nécessairement au barrage, mais qui vont permettre peut-être éventuellement d'avoir des données sur le monitoring des zones inondées en aval du barrage.

Donc il y a plusieurs informations qui vont être utiles à recueillir avec cette station de mesure de débits.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Toujours à propos de la station hydrométrique, vous faites allusion à celle qui est installée sur la rivière Montmorency; elle relève de la responsabilité de qui?

220 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Du CEHQ. Elle est sur le site du CEHQ. On peut avoir les débits en temps réel ou presque en temps réel.

225 Donc c'est une station qui appartient au gouvernement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 Est-ce que cette demande-là a déjà été faite au Centre d'expertise hydrique, pour ce qui est de la rivière Sainte-Anne?

PAR M. JEAN LANDRY:

235 Non, pour la rivière Sainte-Anne, non, on n'a pas fait de demande. On a fait une demande au promoteur du projet, mais non, ça a pas été fait encore de façon formelle. Bon, il y a eu des discussions qui ont été entamées avec le Centre d'expertise hydrique, mais il n'y a pas eu de démarches officielles de faites.

240 D'ailleurs, c'est un des projets que nous avons au niveau de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency d'avoir des stations de mesure de débits dans chacune des principales rivières, notamment la rivière du Gouffre, la rivière Malbaie, etc., qui sont dans la partie aval de leur territoire passablement urbanisé.

245 Donc comme je disais tantôt, si on est capable d'avoir des données de débit, on va être capable d'anticiper les dommages qui pourraient être causés par les inondations, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Vous avez mentionné que votre souhait, qu'il y ait d'autres installations sur d'autres rivières; à votre connaissance, pour ce qui est de l'Organisme de bassins versants dont vous êtes responsable, il y en aurait juste une sur la rivière Montmorency actuellement?

PAR M. JEAN LANDRY:

255 En ce moment, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie beaucoup, monsieur Landry.

260 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Merci.

265 _____
MARIO GODBOUT

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Alors j'inviterais maintenant monsieur Alain Saladzius de la Fondation Rivières à venir présenter son mémoire. Monsieur Saladzius n'est pas présent pour l'instant, il va arriver plus tard, d'accord.

275 Alors j'inviterais monsieur Mario Godbout s'il vous plaît de venir présenter son mémoire.

Bonjour monsieur Godbout.

PAR M. MARIO GODBOUT:

280 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Comme je présume que vous avez lu mon mémoire et que je dispose que d'une quinzaine de minutes pour vous le présenter, permettez-moi simplement de vous souligner l'essentiel des principaux éléments traités et à l'occasion, je citerai quelques extraits que je trouve importants.

285 J'ai déposé devant la Commission un mémoire faisant état des retombées économiques pour la Municipalité de Saint-Joachim, retombées non seulement bénéfiques mais et surtout avant tout essentielles pour assurer la pérennité des services municipaux de qualité à des prix comparables avec ceux offerts par les municipalités et villes environnantes.

290 Je suis résident de Saint-Joachim depuis plus de quarante (40) ans et depuis 2009, j'assume la tâche de conseiller municipal pour un premier mandat. C'est donc à titre de citoyen et de conseiller municipal que je vous présente ce mémoire.

295 Dans ce mémoire, je brosserai le portrait socioéconomique de la municipalité, c'est-à-dire sa localisation, sa vocation agricole, sa population et ses obligations.

Et dans un deuxième temps, je présenterai les avantages économiques de ce projet hydroélectrique pour notre municipalité, notre région et pour la province.

300 Alors le portrait socioéconomique de la municipalité, sa localisation! La municipalité de Saint-Joachim occupe un territoire d'environ quarante et un kilomètres carrés (41 km²) et se blottit entre deux (2) cours d'eau majeurs, soit au sud par le fleuve Saint-Laurent et au nord, par la rivière Sainte-Anne.

305 De plus, elle partage ses limites territoriales, à l'ouest, avec la ville de Beaupré et à l'est, avec la municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Sa vocation agricole, peut-être le savez-vous déjà, la paroisse de Saint-Joachim-de-Montmorency est reconnue comme le berceau de la colonisation française en Amérique du Nord.

310 En effet, en 1623, Samuel de Champlain découvrit au pied du cap Tourmente des pâturages qu'il qualifiait d'exceptionnels. Mais c'est sous le règne de monseigneur de Laval que les terres cultivées dans le secteur de cap Tourmente ont servi de grenier ou de garde-manger pour le Séminaire de Québec.

315 Cette année, le Séminaire de Québec va fêter leur 350^e anniversaire.

320 Alors cette vocation agricole s'est transmise finalement de génération en génération, si bien qu'aujourd'hui, notre territoire de la municipalité de Saint-Joachim est zoné agricole à plus de soixante-quinze pour cent (75 %).

Et contrairement aux municipalités et villes situées à l'ouest, il y a peu de place pour le développement résidentiel.

325 De plus, bien que les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du territoire soient réservés à l'agriculture, il n'y a que, actuellement, cinq (5) fermes en exploitation. Non seulement la relève pour ce secteur d'activité n'est pas au rendez-vous, les coûts d'investissement sont énormes.

330 Donc nous avons une municipalité qui est riche en terres agricoles, mais pauvre dans l'exploitation de celles-ci.

335 Pour sa population, pour analyser la population de Saint-Joachim, j'ai dressé un portrait statistique à partir des données du site de la Commission métropolitaine de Québec. D'ailleurs, vous retrouverez à la fin du mémoire le site Internet, l'adresse du site Internet de ce site, finalement.

Alors pour le bénéfice des gens présents ici aujourd'hui, permettez-moi d'expliciter les données du tableau 1 ainsi que du graphique 1 présentées dans ce mémoire.

340 Dans le tableau 1, j'ai comparé les populations de la municipalité de Saint-Joachim, celles de la MRC de la Côte-de-Beaupré, de la Capitale nationale et la province de Québec pour les années 1996, 2001 et 2006.

345 Et j'ai analysé les variations 1996-2001, 2001 et 2006 ainsi que l'ensemble 1996-2006 pour chacune d'entre elles.

350 Alors qu'est-ce qu'on observe dans le tableau! C'est qu'en fait, la municipalité de Saint-Joachim est la seule à présenter une baisse au niveau de sa population, alors que pour la MRC, la Capitale nationale et la province, il y a un essor démographique.

Dans le graphique 1, ce que j'ai fait, je veux présenter l'évolution entre 2001 et 2006 de la population de Saint-Joachim qu'on a regroupée par groupe d'âge.

355 Or, il y a cinq (5) groupes d'âge ciblés, je vais revenir. Alors quinze-vingt-quatre (15-24) ans, vingt-cinq-quarante-quatre (25-44) ans, quarante-cinq-soixante-quatre (45-64) ans, soixante-cinq-quatre-vingt-quatre (65-84) ans et quatre-vingt-cinq (85) ans et plus.

360 Qu'est-ce qu'on observe! C'est que dans les deux (2) groupes d'âge inférieur à quarante-cinq (45) ans, on observe que de 2001 à 2006, il y a baisse de population, alors que pour les trois (3) autres groupes, quarante-cinq (45) ans et plus, il y a donc augmentation de la population. Ça veut dire qu'à Saint-Joachim, il y a de moins en moins de jeunes et de plus en plus de vieux. Donc la population vieillit.

365 Dans le même ordre d'idée, si on regarde l'âge médian de la population de Saint-Joachim entre 2001 et 2006, cet âge médian a passé de quarante virgule six (40,6) ans à quarante-quatre virgule six (44,6) et représente finalement un an et demi (1 ½) de plus que celle de la population de la Côte-de-Beaupré.

370 Dernière analyse que j'ai faite, j'ai examiné ce qu'on appelle le ratio de dépendance démographique, c'est-à-dire le rapport entre la population qu'on pourrait appeler inactive ou dépendante, c'est-à-dire les jeunes et les personnes âgées, et la population en âge de travailler, celle de vingt et un (21) à soixante-quatre (64) ans.

375 Ce ratio de dépendance démographique nous permet donc de comprendre l'impact de la population à charge sur le bassin des contribuables. À Saint-Joachim, en 2006, on observait un ratio de dépendance démographique de soixante-sept virgule un (67,1) personnes à charge pour cent (100) travailleurs. Ce ratio est énorme si on le compare à ceux obtenus la même année pour l'ensemble de la province de Québec à cinquante-neuf virgule trois pour cent (59,3 %), la MRC de la Côte-de-Beaupré à cinquante-six virgule un (56,1 %) ainsi que la Capitale nationale à cinquante-quatre virgule trois (54,3 %).

385 Donc toutes ces études m'amènent à dire qu'à Saint-Joachim, en 2006, la démographie est en déclin, la population est vieillissante et le poids des individus théoriquement dépendants est passablement lourd.

Ses obligations! Alors parlons maintenant des obligations municipales!

390 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "Ses obligations", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Comme toute municipalité...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3 "Ses obligations", 3^e paragraphe, dernière ligne, "... printemps 2013.")

395 Nous sommes actuellement en appel d'offres.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3 "Ses obligations", 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3 "Ses obligations", dernier paragraphe, dernière ligne, "... et villes avoisinantes.")

400

Parce que si c'est pas fait, eh bien, les gens, au lieu de rester à Saint-Joachim et payer des taxes doublement plus cher qu'à Beaufort, ils vont s'en aller à Beaufort.

405

C'est donc la dévitalisation de Saint-Joachim.

Alors nous ne sommes pas les seuls au Québec à vivre cette situation. D'ailleurs hier soir, j'écoutais le maire de Franquelin qui exprimait exactement la même préoccupation. Donc d'autres petites municipalités rurales comme la nôtre l'ont dénoncé.

410

Le gouvernement du Parti libéral du Québec a compris le message, et pour venir en aide à ces petites municipalités, afin de leur permettre de se prendre en main et d'assurer son développement économique, le gouvernement de Jean Charest a déposé une politique énergétique 2006-2015, et cette politique visait deux (2) objectifs!

415

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernière puce, 1^{re} ligne, "... de promouvoir...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... qui en détient 49 %.")

420

Quant à l'acceptabilité sociale du projet, je tiens à rappeler à la Commission que quatre-vingt-dix-huit virgule huit pour cent (98,8 %) de citoyens de Saint-Joachim ont approuvé ce projet lors du sondage qui s'est tenu après la première des trois (3) séances d'information organisées par la Société Hydro-Canyon.

425

De plus, des consultations ont été tenues auprès d'organismes locaux, l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency, le Club de kayak et les Amis du cap Tourmente qui ont apporté leur appui au projet.

430

Alors nous, du conseil municipal, sommes persuadés qu'il est possible de concilier activité économique dont le milieu a grandement besoin et respect de la nature dans une perspective de développement durable.

435

Parlons maintenant un peu des retombées économiques et futures du projet!

Alors je vais vous citer quelques chiffres. Dix virgule huit millions (10,8 M\$) sur vingt (20) ans pour la Municipalité de Saint-Joachim et la MRC de la Côte-de-Beaupré et ce, c'était très important, sans aucun risque financier.

440 Treize virgule huit millions (13,8 M\$) pour l'entretien et l'opération au cours de ces vingt (20) ans.

445 Trente-cinq virgule neuf millions (35,9 M\$) en retombées directes locales pendant la période de construction.

Et enfin, c'est très important, la récupération pour un dollar (1 \$), par Hydro-Québec, des installations au plus tôt dans vingt (20) ans et au plus tard, dans quarante (40) ans, d'une valeur de soixante-trois millions de dollars (63 M\$).

450 À quoi vont servir les redevances pour la municipalité! Alors voici, elles permettront entre autres de remettre à niveau nos infrastructures sans faire porter tous ces coûts énormes sur les épaules du peu de contribuables de Saint-Joachim; transformer notre fameux terrain de balle inutilisé en un parc municipal multigénérationnel; améliorer le tronçon du véloroute Marie-Hélène-Prémont, le tour du cap Tourmente que tout le monde de Québec et des environs viennent avec leur bicyclette; acheter et restaurer le presbytère de Saint-Joachim naturellement, sur la Côte-de-Beaupré, toutes les fabriques sont en train de se regrouper, et le presbytère de Saint-Joachim sera en vente, et c'est un patrimoine religieux.

460 J'ai dépassé mon temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

On arrive au terme de votre quinze (15) minutes, monsieur Godbout, alors je vous demanderais de conclure s'il vous plaît.

465 **PAR M. MARIO GODBOUT:**

Ah mon Dieu! C'est de valeur, j'en avais encore beaucoup à dire, bon, en tout cas!

470 Allons-y!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "En conclusion...")

475 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de Saint-Joachim.")**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Je vous remercie, monsieur Godbout. Monsieur Zayed.

PAR LE COMMISSAIRE:

485 Monsieur Godbout, en fait je m'adresse au conseiller municipal plutôt qu'au citoyen, parce que les informations que je vais vous demander touchent à votre rôle de conseiller municipal!

Est-ce que le conseil municipal s'est réuni à propos de l'annonce gouvernementale qui mettait fin au programme de minicentrales?

490 **PAR M. MARIO GODBOUT:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

495 Donc le conseil municipal n'a jamais été saisi, n'a jamais...

PAR M. MARIO GODBOUT:

500 Non, c'est sûr, finalement, bien sûr, lorsque l'annonce a été publiée, nous avons reçu des courriels comme tels que le projet était arrêté.

PAR LE COMMISSAIRE:

505 D'accord.

PAR M. MARIO GODBOUT:

510 On n'a pas fait de réunion spéciale pour ça. C'est sûr que dans la réunion suivante, donc au caucus suivant, on en a quand même parlé.

PAR LE COMMISSAIRE:

515 Mais est-ce que vous avez pris une résolution quelconque?

PAR M. MARIO GODBOUT:

Oui, le conseil a pris une résolution à l'effet que nous n'acceptons pas la décision du gouvernement.

520

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Donc je comprends que cette résolution est aussi à l'effet de poursuivre dans la présente demande de certificat d'autorisation?

525

PAR M. MARIO GODBOUT:

Oui.

530

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc la résolution a été prise au conseil municipal?

535

PAR M. MARIO GODBOUT:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

540

En bonne et due forme?

PAR M. MARIO GODBOUT:

Oui.

545

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. L'autre chose, vous dressez avec beaucoup d'intérêt le profil temporel de la population depuis 1996, et vous expliquez le contexte économique, toujours par rapport à cette durée temporelle de 96 à 2006.

550

Qu'est-ce que la Municipalité a mis sur pied comme projets structurants depuis 96 pour contrer un peu ses difficultés en termes de baisse de la croissance démographique qui est reliée probablement un peu avec les conditions économiques de la Municipalité?

555

PAR M. MARIO GODBOUT:

560 Bon, alors moi, j'étais pas au conseil à l'époque. Maintenant, je peux vous dire que comme
citoyen, parce que je ne suivais pas à l'époque les séances du conseil, donc comme citoyen, bien,
Saint-Joachim était une petite municipalité et il y avait pas tellement de développements. Il y avait
rien, il y avait aucun projet structurant.

565 Sauf qu'il y avait aussi, on parlait à l'époque, parce qu'hier, monsieur Pichette nous en a
parlé, que le projet de barrage aurait débuté il y a plusieurs années.

PAR LE COMMISSAIRE:

570 Dans la lettre que le ministère des Ressources naturelles a fait parvenir au promoteur, il était
indiqué, en fait on reprenait un peu une partie du communiqué de presse de l'annonce
gouvernementale, à l'effet que le gouvernement avait l'intention d'aider les municipalités dans le
développement de projets structurants pour une façon de les dédommager de l'abandon du
programme de minicentrales.

575 Est-ce qu'au conseil municipal, vous avez eu des discussions pour essayer de cibler certains
projets structurants potentiels?

PAR M. MARIO GODBOUT:

580 Alors bien sûr que c'est venu sur la table, mais la décision qu'on a prise, c'est, pour l'instant,
on poursuit le projet et, encore une fois, on refuse cette décision, on la remet en doute et on
continue le projet.

585 Donc on n'a pas finalement établi une liste des priorités ou des projets structurants qu'on
pourrait faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

590 Non, je comprends très bien. J'ai très bien compris votre position, vous nous l'avez très bien
exprimée.

Mais donnez-nous un exemple d'un projet structurant que vous avez évoqué au conseil
municipal?

PAR M. MARIO GODBOUT:

595

Bien nous, je vous l'ai dit tantôt, notre priorité actuellement...

PAR LE COMMISSAIRE:

600

J'ai compris votre priorité, mais vous avez indiqué aussi que vous avez évoqué certains projets structurants comme?

PAR M. MARIO GODBOUT:

605

Bien, j'ai parlé tantôt, le presbytère. C'est tout récent, ça, la décision...

PAR LE COMMISSAIRE:

610

Non, mais c'est relié au projet de la minicentrale.

PAR M. MARIO GODBOUT:

615

Bien non. C'est que, dans le fond, là, il y a le projet de minicentrale date quand même de trois (3) ans; maintenant, la fabrique de Saint-Joachim, actuellement, on vient de savoir que finalement, ils se regroupent et que le presbytère va être à vendre.

Or, on s'est dit, nous, quand on va avoir l'argent, bien, il y aura un paquet de petits projets comme ça qu'on va pouvoir faire.

620

Il y a pas comme tels de projets, je sais pas ce que vous entendez par projets structurants.

PAR LE COMMISSAIRE:

625

Un projet structurant, c'est un projet générateur d'emplois, générateur de revenus. Je comprends très bien la question du presbytère...

PAR M. MARIO GODBOUT:

630

Dans une petite municipalité, avec à peu près quinze cents (1500) habitants, je vous dis qu'on voit pas beaucoup de gros gros projets structurants qui peuvent créer des emplois puis des choses comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

635 Merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

640 Alors je vous remercie, monsieur Godbout.

FONDATION RIVIÈRES

645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 J'inviterais maintenant monsieur Alain Saladzius de la Fondation Rivières à venir présenter son mémoire.

650 Bonjour monsieur Saladzius.

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

655 Bonjour. Je suis Alain Saladzius, vice-président de la Fondation Rivières. Donc on est grandement motivés à venir présenter notre mémoire aujourd'hui, dans le sens où on pense que la présente Commission peut apporter un nouvel éclairage sur cette question des petites centrales au Québec, dans l'éventualité où il y avait une reconduction, où ce type de projet là pouvait être relancé.

660 On pense que le projet de Saint-Joachim est un exemple parfait d'un projet qui ne doit pas se réaliser, non pas seulement à cause des pertes économiques pour Hydro-Québec Distribution, mais considérant tous les impacts environnementaux que ce projet aurait.

665 Donc dans le mémoire qu'on a déposé, on a évalué les coûts, les pertes pour Hydro-Québec Distribution, ce qui était notre premier élément.

670 Donc on estime que les pertes pour Hydro-Québec, donc toute la collectivité québécoise, serait de cinq point six millions (5,6 M\$) par année, ce qui représente quatre-vingt-huit millions (88 M\$) sur vingt (20) ans, en termes de coût actuel, donc avec la valeur d'aujourd'hui.

Donc à notre point de vue, quand on entend des citoyens ou des communautés qui dénoncent les très faibles revenus ou qui anticipent les revenus d'un projet comme ici, en fait ces projets-là servent comme de bouée de sauvetage dans une dizaine de municipalités.

675 Donc toutes ces pertes économiques pour Hydro-Québec, elles seraient mieux investies avec des montants si le gouvernement attribuait de tels montants, ou peut-être un peu moins, à l'ensemble des communautés du Québec, pour que tout le monde puisse en bénéficier. Juste une question d'équité par rapport à toutes les municipalités du Québec et non pas seulement celles qui sont choyées d'avoir une chute à proximité.

680 Donc les pertes pour Hydro-Québec, on a questionné, lors de la période des questions, la façon de compter d'Hydro-Québec, et on n'a pas eu réponses à nos questions.

685 Nous, on demande qu'Hydro-Québec, que dans ces projets-là, que l'ensemble des coûts subis par Hydro-Québec soit pris en considération. Donc dans une situation comme actuellement, au Québec, on est en situation de surplus. Les surplus sont prévus jusqu'en 2027. Donc c'est-à-dire que cette électricité-là doit être revendue sur des marchés disponibles. Le seul marché supplémentaire qui existe actuellement, c'est l'exportation, et l'exportation est en bas de quatre cents (4 ¢) en 2012.

690 Puis les années précédentes, c'était cinq sous (5 ¢), six sous (6 ¢) maximum, donc ça, c'est la conséquence, c'est des pertes importantes. Puis il faut que dans le coût de cette production d'électricité là, il y a le coût direct payé au promoteur, de huit cents (8 ¢), huit point une cents (8,1 ¢) actuellement qui est indexé à deux point cinq pour cent (2,5 %) par année.

695 Mais il y a aussi d'autres coûts qui sont assumés par Hydro-Québec: le transport de l'électricité, quand ça va sur un marché extérieur, ce qu'on appelle le support en puissance quand il y a pas de réservoir, il faut que ce soit pris en considération.

700 Le fait comme ici, quand c'est une centrale au fil de l'eau, il y a pas de fonction d'accumulation, donc en période hivernale, pendant les gros froids, cette centrale-là ne produit pas comme une autre centrale d'Hydro-Québec dans laquelle il y a des quantités d'eau qui sont accumulées.

705 Donc cette fonction-là de support en puissance doit être assumée par Hydro-Québec. C'est un coût indirect qu'Hydro-Québec assume. Et il y a les questions d'équilibrage aussi.

710 Tout ça, ça porte que le coût réel, en 2013, pour Hydro-Québec en général, c'est de dix point huit cents (10,8 ¢) environ, un montant qui serait indexé à deux point cinq pour cent (2,5 %) par année.

Donc le coût des petites centrales, le coût de production de cette électricité-là est supérieur à ce qui est véhiculé, entre autres par Hydro-Québec, parce qu'Hydro-Québec ne mentionne pas ces coûts indirects là.

715 Donc si on n'était pas en situation de surplus, au Québec, cette électricité-là serait revendue sur le marché québécois; puis encore là, il faut tenir compte des vrais coûts de production où là, on est à sept point cinq sous (7,5 ¢) – excusez, c'est la revente, là, mais c'est autour de douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh).

720 Donc cette nouvelle production, le coût marginal de production de nouvelle électricité est plus important que ce qu'on véhicule dans la société, que c'est important. D'où toute la question des mesures d'économie d'énergie, puis tout ça, c'est beaucoup plus rentable; ce sont les premières mesures qui doivent être mises en place, parce que c'est des mesures qui sont beaucoup plus rentables pour la collectivité, en fait.

725 Puis à ces coûts-là, il faut rajouter les coûts de raccordement qu'Hydro-Québec assume et qui, normalement, devraient être aux frais du promoteur. Mais là, quand Hydro-Québec assume zéro virgule sept sous du kilowattheure (0,7 ¢/kWh) pour les frais de raccordement, c'est vraiment incohérent, il faudrait qu'Hydro-Québec s'explique face à ça. Ça fait partie du projet, puis ça devrait être inclus dans le projet.

730

Comme à l'époque, une des recommandations de la Commission Doyon le recommandait à l'époque.

735 Donc en termes d'équité pour la communauté, ici on a évalué que pour Saint-Joachim et la MRC, à Saint-Joachim particulièrement, ça équivalait à une espèce de subvention de deux cent quarante dollars (240 \$) par personne, c'est beaucoup. C'est pas équitable par rapport aux autres municipalités. Puis la MRC, c'est un peu moins évidemment.

740 La Municipalité de Saint-Joachim, selon les données du ministère des Affaires municipales, n'est pas si pauvre que ça en termes – pas si pauvre, je voudrais dire, le prix des taxes foncières n'est pas si élevé, mille sept cent vingt-quatre dollars (1724 \$) par résidence en moyenne, en 2012, c'est pas catastrophique.

745 C'est partout pareil au Québec. Saint-Joachim n'est pas une municipalité qui est plus défavorisée qu'une autre. Il y a des situations beaucoup plus dramatiques.

750 Pour ce qui est du document DA28 que le promoteur a déposé récemment, nous, on n'est pas d'accord avec les montants qui sont présentés là, l'estimation de coûts; donc on demande à la Commission de ne pas en tenir compte ou de demander une évaluation indépendante sur les

coûts qui sont présentés dans ce document-là. Parce qu'on a trouvé beaucoup de lacunes, il y a des inexactitudes quant aux coûts qui sont présentés.

755 On a constaté aussi, parmi les documents présentés récemment, les lettres d'intention du ministère des Ressources naturelles, de reconduire les droits hydrauliques. La dernière lettre d'intention qui a été produite par le Ministère, à notre avis, est irrégulière ou elle n'aurait pas dû être produite, parce que dans les conditions du programme d'achat d'électricité, il y a des délais, il y a des échéances d'un an. Il y a une échéance, il y a un seul renouvellement d'un an qui est permis, qui est mentionné en tout cas.

760 Cette condition-là a été entérinée par la Régie de l'énergie, donc c'est une condition qui doit être légalement respectée.

765 La dernière lettre d'intention de reconduction qu'on a vue au dossier ne mentionne pas de date d'échéance et ne mentionne pas – et sa date, elle est datée de février 2012 ou mai 2012, en tout cas, il y a un dépassement, un autre dépassement d'un an, c'est plus d'un an par rapport à la première lettre de renouvellement.

770 On a demandé aussi dans notre mémoire, on a joint en annexe toutes les recommandations de la Commission Doyon, et on a recité dans le mémoire les recommandations qui nous apparaissent les plus pertinentes et qui devraient toujours être prises en considération, même dans le projet de Saint-Joachim et dans tous les projets de petites centrales.

775 Je vous épargne les détails, mais toutes ces recommandations-là demeurent, à notre avis, pertinentes et devraient être suivies dans le cas de tous les projets de petites centrales.

Donc on a fait le point sur les coûts énormes pour Hydro-Québec.

780 Je voudrais encore rappeler que les petites centrales au fil de l'eau, en hiver, comme à la séance de questions qu'on a eue cet hiver, il faisait très très froid dehors, la petite centrale à Saint-Joachim aurait produit très très peu d'électricité, parce qu'il y a pas d'eau dans la rivière à cette période-là de l'année.

785 Donc au moment où on a le plus besoin d'électricité, les petites centrales ne sont pas une solution.

790 Concernant ici le promoteur ou la propriété ou la gouvernance du projet, on constate – une des conditions du programme d'achat d'électricité, c'est que la communauté ait le contrôle sur le projet – donc ici, on constate que la Société AXOR a comme un droit de veto sur toutes les décisions importantes.

Je pense qu'à la séance, on avait parlé de soixante-quinze pour cent (75 %) des votes qui étaient requis, donc ça donne un droit de veto au Groupe AXOR pour toutes les décisions importantes. Donc on considère que le projet n'est pas sous le contrôle de la communauté.

795 Donc à ce titre, il devrait être rejeté, il ne devrait pas être inclus dans le programme des petites centrales, il ne respecte pas les conditions fixées, entérinées ou confirmées par la Régie de l'énergie.

800 Aussi, on note que la propriété des infrastructures appartient à cent pour cent (100 %) au Groupe AXOR, donc on considère que dans la réalité, il s'agit d'un projet entièrement privé, exactement comme les projets des années quatre-vingt-dix pour lesquels certains promoteurs s'engageaient à verser des redevances aux communautés.

805 Dans ce cas-ci, actuellement, on est face à un projet privé dont toute la documentation, il y a rien d'accessible par l'accès à l'information, ils sont pas assujettis à l'accès à l'information, donc c'est un projet entièrement privé, puis toute la valeur du projet, si au fil des années, les actions de la compagnie augmentent et tout ça, c'est le Groupe AXOR uniquement qui va en profiter.

810 Donc c'est de remettre ça vraiment dans une perspective où il y a un partage des votes pour les décisions qui sont pas importantes, mais dans le fond des choses, c'est un projet privé, puis géré comme tel avec des systèmes d'appel d'offres d'une compagnie privée.

815 Il y a la question de conflit d'intérêts. Les représentants de la MRC et de la municipalité seraient en situation de conflit d'intérêts si c'est la compagnie qui assume les dépenses. Il faudrait vraiment que ces élus-là, ces représentants-là soient indépendants du lien avec la compagnie, avec la Société comme telle.

En ce qui concerne les impacts environnementaux – ça va vite le temps!

820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il vous reste à peu près quatre (4) minutes.

825 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

OK, c'est bon. Les impacts environnementaux, donc on a été très déçus de pas voir qu'il n'y avait pas de simulation visuelle des impacts aux endroits les plus importants.

830 Donc près de la digue à l'amont, il y a un déboisement sur une falaise, c'est considérable, l'équivalent, le nombre d'étage d'un immeuble, huit (8) étages. Huit (8) étages, on voit ça de loin, un déboisement sur huit (8) étages, là.

835 Puis on le verrait du pont Mestachibo, comme la photo qui a été présentée la simulation est trompeuse. À l'arrière, c'est pas un boisé qu'il y aurait là, c'est une falaise dénudée, dans les premières années en tout cas, le temps que le bois repousse, ça prendrait vingt (20) ans.

 Du côté aval aussi, là, c'est l'équivalent d'un édifice de seize (16) étages qui serait déboisé en termes de falaise.

840 Et du pont McNicoll – de la passerelle Laurent, excusez, ces travaux-là seraient apparents. Je pense que la photo ici qui a été présentée est trompeuse aussi. C'est pas ça. Parce que j'ai fait l'exercice de me positionner sur les plans avec les courbes de niveau, puis avec les angles de vue, j'ai fait attention à tous les promontoires, puis les crêtes, puis moi, j'en suis venu à la conclusion que les travaux seraient visibles de la passerelle.

845 Puis une photo qui est dans le canyon, une photo qui fait la promotion du Canyon Sainte-Anne, un peu plus en aval, en rive droite, la personne qui est à cet endroit-là pour prendre cette belle photo, si elle se tournait la tête à droite de quatre-vingt-dix degrés (90^o), elle verrait la centrale avec tout le site dévasté.

850 Donc on considère que l'étude d'impact est trompeuse, elle ne montre pas les conséquences réelles du projet.

855 Du côté des débits, évidemment il y a pas de débits écologiques. Le promoteur a réduit au strict minimum le débit dans la rivière afin de maximiser ses profits. Donc c'est tout à fait inacceptable qu'un exercice comme ça soit fait et que ce soit permis. Il y a des enjeux importants en termes, c'est un canyon, c'est un endroit unique, et au Québec, il y a peut-être les canyons à Coaticook où il y aurait un canyon similaire, intéressant, et il faut qu'il soit préservé.

860 C'est un endroit où il y a beaucoup de bruine, de vapeur, d'humidité, et il y a une faune floristique qui va avec, donc s'il y a pas d'eau dans la rivière, l'humidité diminue grandement et tous les impacts pourraient être très importants.

865 C'est un milieu de vie qui s'est créé dans cette situation-là, puis si on modifie cette question-là d'écoulement des eaux, ça va modifier considérablement l'habitat. Donc c'est important.

 On tient à ce que le débit réservé, le ministère de l'Environnement applique rigoureusement les méthodes de calcul qui ont été prévues dans le guide, dans la Politique des débits réservés,

870 puis c'est pas parce que le promoteur veut augmenter ses profits, c'est pas une raison suffisante pour négliger les débits écologiques ou minimums.

875 Quand on passe d'une extrême de trente-trois mètres cubes (33 m³) en débit moyen à point quatre (0.4 m³), je pense qu'il y a peut-être des mesures entre les deux (2) qui pourraient être au moins considérées.

Le promoteur est passé d'une extrême à l'autre. À mon avis, ça discrédite complètement son approche ou sa bonne volonté, de respecter à la fois la qualité des lieux et ses bénéfiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Alors on arrive au terme de votre quinze (15) minutes, je vous donne encore l'occasion de conclure.

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

885 Bien écoutez, à la Fondation Rivières, on a fait le tour de tous les beaux endroits au Québec, à la recherche de chutes importantes, d'endroits remarquables. Le canyon Sainte-Anne se situe dans les trois-quatre (3-4) plus beaux endroits au Québec. Il a la qualité d'être près de la population de Québec.

890 C'est un endroit unique qui subirait grandement les conséquences du projet, c'est indéniable que ça passe pas inaperçu, des travaux comme ça. Ça altère complètement le caractère du lieu.

895 Et le milieu tirerait davantage profit à développer, à demander au gouvernement de donner un meilleur accès, peut-être faire un parc de la Sépaq ou de valoriser le site que de l'abandonner à la destruction.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Je vous remercie, monsieur Saladzius.

Monsieur Zayed.

PAR LE COMMISSAIRE:

905 J'aimerais éclaircir deux (2) points, si vous permettez.

910 Le premier point touche au conflit d'intérêts. Vous précisez que pour éviter le conflit d'intérêts, il faudrait qu'il y ait une complète indépendance des représentants des municipalités, donc de la Municipalité de Saint-Joachim et de la MRC, à l'égard de la Société. Là, vous ajoutez un élément que je trouve important, concernant toute rémunération ou allocation de dépenses.

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

915 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

920 Ça veut dire, vous pouvez quand même concevoir, sans qu'il y ait conflit d'intérêts, la présence de la MRC et de la Municipalité au sein de la Société?

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

925 Oui, effectivement, il est souhaitable qu'il y ait une représentation.

Là, en fait, il faudrait que la Municipalité, que ce soit la Municipalité qui reçoive peut-être un montant et non pas les individus comme tels.

930 Là, je sais pas comment il est prévu que ça fonctionne, mais c'est un peu une mise en garde qui est faite, là. Comme quand il y a des réunions du conseil d'administration, aller en soutien aux réunions, probablement à Montréal et tout ça, il y a des précautions à prendre de ce côté-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

935 Le deuxième point touche au droit de veto, ce que vous appelez le droit de veto du Groupe AXOR.

940 En fait, si je comprends bien, il y aurait un droit de veto, c'est maintenant rendu à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'est pas soixante-quinze pour cent (75 %), ça change strictement rien, mais il y aurait donc un droit de veto à chacun des partenaires?

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

945 Oui. Bien, c'est ce qui est prévu. Non, non, actuellement, c'est AXOR qui a un droit de veto.

Pour que ce soit la communauté – si la communauté est en faveur d'une certaine décision, actuellement le Groupe AXOR peut s'y opposer.

PAR LE COMMISSAIRE:

950 Oui, tout à fait. Donc à toutes fins pratiques, chacun a le droit de veto. Si le Groupe AXOR veut quelque chose, et que la Municipalité veut quelque chose, et la MRC ne veut pas, la MRC peut exercer...

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

955 C'est sans fin, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

960 C'est sans fin.

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

965 C'est sans fin, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

970 Donc pour vous, si je comprends bien, ce soixante-quinze pour cent (75 %) ou quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'est finalement rechercher tout le temps l'unanimité?

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

975 C'est rechercher l'unanimité qu'il faudrait, oui. Excusez! Quand on dit que la communauté doit avoir un contrôle, c'est que la volonté de la Municipalité ou de la communauté peut être accomplie. Je veux dire, actuellement, s'il y avait une décision à prendre, que la MRC et la communauté désirent, AXOR va toujours pouvoir s'y opposer. Donc la Municipalité n'a pas le contrôle, elle ne peut pas réaliser une décision qu'elle souhaiterait, là.

980 Elle a toujours cette épée de Damoclès d'avoir à argumenter avec AXOR.

PAR LE COMMISSAIRE:

Hier, vous n'y étiez pas, mais peut-être vous avez entendu les échanges audio...

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

990 ... mais la directrice de Franquelin est venue faire une présentation et nous a fait un parallèle entre le projet actuel et celui qu'ils ont à Franquelin, et elle a indiqué justement qu'ils avaient la même approche, c'est le même groupe de toute façon, avec également un pourcentage de soixante-quinze pour cent (75 %) pour les décisions importantes.

995 Est-ce que vous considérez alors, par extension à ce raisonnement, que même le projet Franquelin rate la cible de la stratégie énergétique?

PAR M. ALAIN SALADZIUS:

1000 Tout à fait. C'est la même situation similaire, à ce que j'entends, c'est exactement pareil.

PAR LE COMMISSAIRE:

1005 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Saladzius.

1010 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Merci.

1015

COMITÉ ENVIRONNEMENT DE ROBERVAL

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 Alors j'inviterais madame Marie-Claude Paris Tanguay de venir présenter son mémoire pour le Comité d'environnement de Roberval.

Bonjour madame Tanguay.

1025 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Bonjour. Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Je suis ici aujourd'hui en termes de représentante pour le Comité environnement de Roberval qui est situé au Lac-Saint-Jean.

1030

Donc j'ai la version exacte que vous avez vous aussi dans les mains, sauf que c'est certain que je pourrai pas tout présenter non plus en quinze (15) minutes, ça fait que je vais y aller avec qu'est-ce qui a été décidé avec les différents membres qui étaient sur le comité d'écriture, qu'est-ce qui a été décidé de mettre l'emphase dessus, ça va comme ça, OK.

1035

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Comité environnement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... des minicentrales.")

1040

Il faut que je vous avertisse un petit peu que c'est certain que ça va parler souvent de Val-Jalbert, parce que c'est un peu notre exemple. Parce que nous, dans le fond, avec le Comité environnement, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui, on vient un petit peu mettre en garde puis avertir, puis un peu prévoir peut-être des erreurs qui pourraient avoir lieu, que dans le projet de Val-Jalbert on a eu à faire face concernant le processus d'audience du BAPE.

1045

Ça fait que c'est pas juste pour parler de Val-Jalbert, c'est juste que c'est un peu notre exemple, ça fait que c'est un peu normal qu'on va en parler.

1050

J'irais en vous disant que nous, à l'époque, on avait Daniel Breton à un moment donné qui a été ministre de l'Environnement. On était bien certain qu'il avait l'audace d'arrêter le projet de barrage à Val-Jalbert, étant donné entre autres ses prises de position publiques puis bon, son passé, ainsi que tout ce qu'on sait de sa personne.

1055

Puis on s'appuie aussi là-dessus sur un extrait qui était dans un article du Devoir du 31 août 2012 qui disait que "dans un contexte de surplus, il est normal qu'on cesse d'acheter des mégawatts plus cher que ce qu'on peut les vendre". C'est assez simple, mais ça résume bien l'idée.

1060

Puis selon nous, selon le Comité environnement, ça, c'est quelque chose qui doit absolument être pris en compte par la présente Commission ici pour le projet de Saint-Joachim, mais qui devrait aussi être pris en compte pour Val-Jalbert qui est l'autre aussi en ce moment qui est encore avec la tête sur le bûcher, qui devrait selon nous avoir été aboli aussi. Ça fait que c'est ça.

1065 Ça, c'était pour souligner l'histoire des surplus, dans le fond.

1070 Ça, ça fait pour nous que dans le fond, le BAPE est d'autant plus important qu'il l'est en réalité, mais pour nous, ça lui ajoute une importance, parce que ça démontre en fait que le BAPE est très important, du fait que si le ministre de l'Environnement qui est en fonction est pas en mesure, pour X raisons, de s'opposer à un projet quelconque, il faut qu'il puisse se reposer sur un rapport de la présente Commission qui est assez solide puis assez claire, puis qui n'a pas peur de dire que ça a pas de bon sens, un tel projet.

1075 Parce que si on a un BAPE, disons, qui a soixante-quinze pour cent (75 %) des mémoires qui sont contre, mais que le rapport qui en ressort est quand même un rapport favorable, mais avec des espèces de conditions pas claires, bien, c'est certain que ça laisse libre cours au ministre de l'Environnement après ça de donner un avis au Conseil des ministres qui est pas obligé de tenir en compte tous les arguments qui sont présentés lors du BAPE.

1080 Ça fait que nous, on s'en remet à vous aujourd'hui pour bien prendre en considération les arguments qui sont présentés en défaveur du projet du canyon Sainte-Anne.

1085 Qu'est-ce qui est arrivé avec monsieur Breton exactement! On s'est demandé, est-ce qu'il s'est fait montrer la porte par madame Marois, parce qu'il tenait trop à ses idées! C'est certain que c'est tout des choses que beaucoup de personnes se sont questionnées.

1090 On se souvient aussi beaucoup de la démission de certains députés lors d'un dépôt de projet de loi pour l'amphithéâtre de Québec par le Parti québécois de madame Marois, puis on se demande s'il règne une espèce d'atmosphère similaire actuellement. On a ici les paroles d'une députée démissionnaire de l'époque qui est madame Lisette Lapointe, qui était députée de Crémazie. Elle disait:

1095 "Le Parti québécois que je quitte, c'est celui de l'autorité outrancière, d'une direction obsédée par le pouvoir. L'atmosphère est devenue irrespirable."

1100 Ça, c'est pour amener le sujet que pour nous, de la même façon, on croit que Martine Ouellet, la ministre des Ressources naturelles en ce moment, elle aurait probablement le désir de bloquer des projets comme celui de Saint-Joachim en ce moment, ainsi que celui de Val-Jalbert qui a encore la tête sur le bûcher, puis ça, on en conclut ça à la suite de tout qu'est-ce qu'on a lu sur la presse écrite. C'est certain, puis là, je peux vous citer un bout d'un article du Devoir qui disait que:

"Martine Ouellet avait refusé il y a moins d'un mois – mais ça, c'est pas la bonne date – de s'avancer sur la suite des choses. Sans prendre officiellement position, elle avait alors rappelé que

1105 Québec devait réfléchir à la pertinence d'acheter davantage d'électricité alors que les surplus d'Hydro-Québec sont déjà significatifs."

1110 Donc nous, ce qu'on souhaite, c'est sûr que qu'est-ce qu'on souhaiterait vraiment, c'est que les actuels ministres auraient la liberté d'agir selon une bonne volonté de prendre une vraie bonne décision pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Puis là, bien, surtout aujourd'hui, concernant le projet de la rivière Sainte-Anne.

1115 Ça fait que nous, qu'est-ce qu'on espère, c'est qu'aujourd'hui, dans le fond, le BAPE est rendu un petit peu plus assaini, assez, pour remettre un rapport logique, prépondérant et tout concernant le projet actuel du canyon Sainte-Anne.

1120 Ce qu'on souhaiterait vous apporter aujourd'hui, c'est que nous, ce qu'on désire, c'est que l'actuel dossier de la rivière Sainte-Anne, que le processus gouvernemental qui va avoir lieu, qu'il respecte toutes les étapes qui sont attendues de la part des citoyens puis des citoyennes, pas juste d'ici de Saint-Joachim, mais de partout au Québec, qui sont contents que le programme de petites centrales soit aboli. Parce que nous, dans notre cas à Val-Jalbert, c'est pas toutes les étapes qui ont été vraiment bien respectées. Ça au pire, je pourrai vous en reparler si vous avez des questions.

1125 Selon nous aussi, ce qu'on voudrait vous apporter, pour que vous en preniez compte, une autre chose que le BAPE, dans le fond, selon nous, devrait faire peut-être un petit peu plus fort, c'est qu'il y a eu des précipitations du côté du ministère de la Culture par rapport au projet de Val-Jalbert.

1130 Le ministère de la Culture a un petit peu évité l'avis du Conseil du patrimoine qui avait été émis suite à la rencontre qu'on est allé faire avec eux pour leur parler de l'application de la nouvelle loi sur les changements de statuts patrimoniaux et tout pouvant inclure des paysages, là. Il y avait plusieurs éléments là-dedans qui donnaient raison aux opposants au projet concernant les débits surtout, en tout cas concernant toutes sortes de choses comme ça, puis surtout sur le conflit d'intérêts, l'apparence de conflit d'intérêts de notre MRC dans le dossier.

1135 Puisque pour nous, demander une révision du statut patrimonial de notre site touristique, incluant notre chute, ça impliquait que la MRC s'occupe de notre demande auprès du gouvernement, de révision du statut. Mais comme la MRC fait partie du promoteur, on s'attend que c'est certain qu'ils allaient pas nous aider à faire la demande de réviser le statut.

1140 Donc à ce niveau-là, on vous demanderait d'être vigilants, peut-être de le mettre dans votre rapport tout de suite, sans avoir besoin que des gens prennent de leur temps, de leur argent, des congés, tout ça, pour aller rencontrer le Conseil du patrimoine, si vous pouviez tout de suite le

1145 mettre dans votre rapport qu'il y a comme apparence de conflit d'intérêts de la MRC, puisqu'elle est intéressée par le projet de développement hydroélectrique.

1150 Peut-être prévoir, je sais pas, une condition spéciale comme quoi les citoyens pourraient se référer peut-être à une autre organisation impartiale qui pourrait parrainer un peu leur demande de révision ou quelque chose comme ça, ce serait bien. Ça pourrait éviter beaucoup de frustration, beaucoup de démarches inutiles, puis ça pourrait un petit peu redonner confiance dans les citoyens, dans les instances en ce moment.

1155 Bon, ça, c'était beaucoup d'espérance, mais dans le fond, nous, ce qu'on a dit, c'est que dans le présent dossier de la rivière Sainte-Anne, c'est que le gouvernement du Québec suive les procédures officielles, en fait, j'ai pas parlé de tout, mais ce serait intéressant qu'il y aurait quelque chose qui mentionne qu'il y a des procédures dans la vie, et puis qui doivent être suivies à la lettre, surtout si on se prône d'être le parti de l'éthique et tout, là. Ce serait intéressant que toutes les réglementations puis les procédures soient respectées.

1160 Ici, je vais y aller un petit peu plus dans la lecture, donc ça va être en page 5, ça va ressembler beaucoup!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans l'actuel dossier...")

1165 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... par la suite.")**

1170 Dans le fond, j'ai pas calculé, je suis pas une grande écologiste ni financière, mais si on prend l'exemple des données des débits de Val-Jalbert, ça donne à peu près ceci! C'est que zéro virgule un mètre cube par seconde ($0,1 \text{ m}^3/\text{s}$) de plus qu'on laisse dans la rivière et qu'on turbine pas, ça, ça équivaut à quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) de perte annuelle. Donc un mètre cube ($1 \text{ m}^3/\text{s}$), ça équivaut à quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) de perte.

1175 Donc trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), ça équivaut à un million trois cent cinquante mille (1 350 000 \$) environ. C'est sûrement pas des chiffres exacts, mais on s'entend que ça peut représenter une bonne moyenne.

1180 Ça, ça veut dire que pour nous, à Val-Jalbert, si le débit réel écologique devait être respecté, il serait environ de trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) au lieu du zéro virgule trois ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$). Automatiquement, le projet serait pas du tout rentable.

Même si nos élus peuvent se défendre que pour notre région, ça rapporte quelque chose, même si ça fait des pertes à l'ensemble des Québécois, à partir du moment où le réel débit

écologique serait respecté, même pour la communauté, ça aurait aucun intérêt de faire un projet comme ça.

1185

J'ai un ami qui m'a dit, écoute, il dit, puis il connaît ça, ces affaires-là, il dit, écoute, c'est comme essaie de faire un barrage dans une calvette, c'est pas un endroit pour produire des mégawatts! C'est illogique comme concept. C'est ça, c'est beaucoup trop de ressources, beaucoup trop de matériels, beaucoup trop de travaux, beaucoup trop de répercussions pour ce que ça rapporte.

1190

C'est pas quelque chose qui est avantageux à aucun niveau, en tout cas, pour une communauté, disons. Surtout qu'après ça, on se questionne aussi sur l'histoire des méthodes qui sont en vigueur, de calcul hydrologique, disons. D'après ce qu'on a compris, c'est qu'on a comme deux (2) choix, en tant que promoteur d'un projet comme ça, c'est soit qu'on respecte le débit réservé écologique, puis qu'on rajoute aussi la libre circulation des poissons. Ça, c'est une option.

1195

Si on se rend compte, dans le fond, que le projet est pas assez rentable, en respectant le débit écologique, bien, on a une autre option, c'est pas grave, on va pas prendre le débit réservé écologique, on va prendre le débit réservé minimum que lui, après ça, ça va garantir la rentabilité du projet, puis on va faire des compensations, soit pour les pertes d'habitats, toutes sortes de trucs comme ça, en essayant de s'arranger pour démontrer que ça garantit quand même la liberté de circulation du poisson.

1200

Je veux dire, à un moment donné, tant qu'à ça, pourquoi faire des études d'impact quand on voit que tous les projets de minicentrales sont basés sur l'option B, parce que sinon, il y en aurait pas une rentable. Mettons ça dehors, ces études d'impact là, ça sert plus à rien dans le fond, ils ont toujours une porte de sortie!

1205

Ça fait que nous, c'est ça qu'on est venu aussi dire que ça a pas de bon sens, non seulement pour la rivière Sainte-Anne, non seulement pour Val-Jalbert, mais dans le futur, il faudrait plus que ça existe, des histoires comme ça, sinon c'est comme une mascarade un peu, selon nous. Ça sert absolument à rien.

1210

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous proposons...")

1215

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 6^e paragraphe, dernière ligne, "... à des partis politiques.")

D'après ce que j'ai su, ça ferait deux (2) fois que ces ingénieurs-là retarderaient à comparaître devant ce conseil tout ça, puis nous au Comité environnement, ce qu'on exige, c'est qu'ils le fassent avant d'entreprendre de nouveaux projets, le temps que la lumière soit faite là-dessus, pour pas prendre de chance de briser ou de dépenser ou de se ramasser avec des

1220

conséquences négatives plus tard qui auraient pu être évitées, si on avait seulement attendu le résultat de ces choses-là.

1225

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Encore le 17 février...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... au Parti Union Montréal.")

1230

Bon, je pense qu'on l'a tout entendu, ça, on est au courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

Madame Tanguay, je vais vous demander de conclure, on arrive au terme de votre quinze (15) minutes.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

1240

OK. Dans le fond, je veux juste vous dire que ce qu'on voudrait, nous, ce qu'on exige de la Commission, c'est de savoir quels intérêts ces firmes et ces ingénieurs ont eus à financer des partis politiques, s'ils l'ont vraiment fait. C'est ça qu'on veut savoir, on veut creuser le fond.

1245

Puis on exige que tous ces projets-là, que ces firmes-là qui sont impliquées dedans soient suspendues le temps que la lumière soit faite là-dessus.

1250

Puis nous, ce qu'on a à vous dire aussi, c'est que notre expérience dans le dossier de Val-Jalbert, ce qui arrive, c'est que les citoyens puis les citoyennes vont assurer le débat démocratique si le BAPE ne l'incarne pas suffisamment, ça fait que ce serait intéressant que le présent BAPE s'en occupe.

1255

Puis si je pourrais conclure, bien, je vous dirais que d'ici là, dans le fond, encourageons l'accès public à l'année à un site patrimoine naturel et culturel, c'est à ça que ça sert. Quand on veut se mettre riche, on n'ouvre pas un musée de la culture, on ouvre une entreprise, puis des sites comme le canyon Sainte-Anne, c'est des biens communs, c'est des lieux qui devraient être accessibles à l'année et à tous les citoyens.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Valorisons ces lieux...")

1260

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... notre héritage.")

1265 Puis je pense que vous êtes au courant, vous pouvez trouver en annexe le dossier noir de Val-Jalbert qui est assez volumineux, puis qui a beaucoup d'informations là-dedans, dans le fond, qui s'appliquent autant au canyon Sainte-Anne, à part que c'est une rivière différente avec un promoteur différent, puis c'est pas mal la même chose.

Je vous remercie.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Paris Tanguay.

1275 Alors écoutez, j'aurais peut-être une question. Il y a un enjeu qui se dégage, principalement concernant l'acceptabilité sociale.

Pour vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour qu'on puisse confirmer l'acceptabilité sociale d'un projet?

1280 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

1285 Écoutez, pour le Comité environnement, c'est certain que ce qu'ils déplorent, dans notre cas au Lac-Saint-Jean, c'est qu'il y a eu possibilité de signer un registre, là, pour la tenue d'un référendum et tout. C'est certain qu'on s'entend que rendu là, en 2013, il y a peut-être des moyens plus efficaces de communiquer avec la population que d'envoyer des feuillets par la poste ou d'inciter par des feuillets colorés et joyeux à croire tout de suite que c'est un beau projet.

1290 Je pense qu'avec des projets aussi importants que ceux-là, ce qui est important, c'est vraiment de ramasser sa population, de les informer comme il faut, pour de vrai, d'instaurer des débats, puis de prendre les questions, les arguments des quelques opposants, il y en a toujours quelques-uns au début, de les prendre vraiment en considération, de fouiller, de s'informer vraiment en tant qu'élus, en tant que conseillers municipaux, en tant que tout ce que vous voudrez, d'aller les chercher, ces informations-là, d'avoir l'esprit ouvert.

1295 Ça arrive des fois que les quelques citoyens qui sont pas d'accord, c'est probablement eux qui ont raison. Si on peut se baser un peu sur la Suède, disons, comment ça fonctionne, pour les décisions et tout, là, ils ont un grand culte du savoir là-bas, pas mal plus qu'ici.

1300 Quelqu'un ici qui s'exprime bien et tout est plus considéré comme, ah, regardez, lui, il fait son smart! Mais il faudrait prendre en considération ce que les gens ont à dire. Il y a des citoyens qui sont très capables d'intelligence et puis de dénoter tout de suite les problèmes qui pourraient arriver en cours de route, de trouver des alternatives tout de suite au lieu d'essayer de cacher le

débat, de cacher les informations le plus possible pour gagner du temps pour aller de l'avant dans des projets pour que ça se fasse.

1305 Bien, prendre tout ça en considération, avoir une vision plus créative, faire confiance à ces citoyens qui disent, attends, il y a un problème là! Il faut les écouter, ces gens-là.

1310 Puis un référendum, je vois pas pourquoi que ça prend un registre de signatures pour avoir ça. Je trouve, encore une fois, que ça devrait être quelque chose qui est recommandé automatiquement par le BAPE. Sauf qu'un référendum, ça se fait pas n'importe comment non plus. Ça prend vraiment un camp du oui, un camp du non.

1315 Il faut qu'il y ait vraiment de l'information des deux (2) camps qui circule comme il faut, que tous les citoyens puissent poser toutes les questions, puis surtout obtenir toutes les réponses à leurs questions avant que le vote ait lieu.

1320 Après ça, on veut parler vraiment de la tenue d'un vrai référendum qui sera pas truqué, qui sera pas juste une manière de valider des étapes de consultation publique fictive qui mènent à l'acceptation d'un projet et qu'après ça, plus personne peut rien dire, puis qui se font considérer comme une opposition tardive.

1325 Je trouve qu'on est dans un pays démocratique supposément, c'est comme ça que ça devrait fonctionner. Je pense qu'il y a beaucoup de citoyens qui seraient en accord avec ça, qu'ils soient en accord ou pas avec le projet, une méthode de fonctionnement transparente comme ça, je pense pas qu'il y ait personne de bien intentionné qui soit contre ça.

C'est ce que nous, le Comité environnement, on aurait à proposer. Ça vous va?

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Je vous remercie. Monsieur Zayed.

PAR LE COMMISSAIRE:

1335 En fait, j'ai une question et puis peut-être une précision aussi.

Vous touchez à un point névralgique dans le cadre de votre mémoire qui touche la fiabilité et la transparence de l'étude d'impact.

1340 Évidemment, si j'ai les cheveux blancs, c'est que je suis plus avancé que vous en âge, ce sujet-là a fait couler beaucoup d'encre depuis très longtemps.

Maintenant, quand j'ai lu votre mémoire, j'étais intéressé d'arriver à la section où vous proposiez quelque chose, puis de fait, vous l'avez proposé. Vous avez dit, écoutez, il faudrait que l'étude d'impact soit faite par une entité neutre. Cette entité, vous avez suggéré, à titre d'exemple, ça pourrait être une chaire universitaire qui serait dotée de fonds publics.

1345

J'aimerais savoir, est-ce que dans ce cas-là, le promoteur n'aurait aucune somme d'argent à dépenser pour réaliser une étude d'impact pour son projet?

1350

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Bien écoutez, j'imagine...

PAR LE COMMISSAIRE:

1355

Je vous pose la question.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

1360

C'est juste des suggestions, là. C'est sûr que, bon, l'idée qu'il y a derrière cette suggestion-là, c'est de rendre la démarche le plus impartiale possible.

Donc en suggérant que ce soit par des fonds publics, bien nous, on se dit, qu'il y a peut-être plus de chance justement que ce soit pas fait par des gens qui ont des intérêts nécessairement à ce que le projet se concrétise.

1365

Maintenant, rendu là, est-ce qu'il faut absolument que ce soit à cent pour cent (100 %) des fonds publics ou quoi que ce soit – bien là, c'est sûr qu'on est dans le domaine des suggestions. S'il y aurait mieux, tant mieux.

1370

Ça, c'est encore un sujet, dans le fond, qui mériterait d'être discuté avec peut-être une grosse table de concertation pour trouver la meilleure solution.

Mais c'est certain que si on pense, mettons, à passer par des recherches universitaires ou des trucs comme ça, écoutez, je pense qu'il y a beaucoup de recherches qui se font dans les universités en ce moment qui visent justement à servir des entreprises, puis des corporations.

1375

Peut-être que s'il y avait des genres d'études comme ça d'impact qui étaient proposées, juste pour voir vraiment qu'est-ce qu'il en est des effets d'un tel projet, bien, rendu là, peut-être que ça aiderait même jusque dans le système d'éducation à avoir des sujets vraiment neutres que, regarde, la mission, c'est que vous sortez vraiment les vraies conséquences d'un tel projet, au lieu

1380

de dire, là, il faut que ça sorte pour que ce soit en faveur de telle chose ou de telle compagnie. Vous comprenez ce que je veux dire.

1385 Mais nous, c'est des suggestions qu'en jasant, on s'est dit, regarde, ça pourrait déjà être une piste de solution.

1390 C'est sûr qu'après ça, je peux pas vous dire que c'est la meilleure solution. C'est certain qu'il y a toujours des avantages et des inconvénients dans chaque méthode, mais je suis certaine qu'en instaurant vraiment, soit des comités, des tables de concertation, comme je disais tantôt, il y aurait moyen vraiment de trouver la meilleure manière de procéder.

1395 Plus que ce soit, en tout cas, une firme qui a intérêt à ramasser le contrat de huit cent mille dollars (800 000 \$) après ça, comme nous, à Val-Jalbert. C'est la même firme qui a ramassé le contrat de huit cent mille (800 000 \$) après.

On serait peut-être mieux avec des fonds publics, même si ça a des désavantages aussi. C'est ça.

1400 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1405 En fait, je vous dis ça, parce qu'honnêtement, comme universitaire, moi, je suis professeur à l'université, j'ai roulé avec beaucoup de fonds de recherches, puis il y a une dimension pour laquelle c'est extrêmement sensible, c'est lorsqu'un chercheur universitaire est doté d'une chaire ou peu importe, avec des argents à la fois publics et privés, la question de probité intellectuelle est automatiquement soulevée.

1410 Et c'est pas une solution nécessairement viable de façon aussi élargie. Mais en tout cas, je vous dis ça, juste un simple commentaire.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

C'est le mélange des deux (2) qui cause un problème?

1415 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, c'est la question de probité. Est-ce que le chercheur universitaire indépendant va faire une étude totalement neutre s'il est financé, partiellement ou totalement, par une entreprise? La question se repose.

1420 C'est pas parce que c'est à l'université qu'elle ne se poserait pas.

Maintenant, je voulais juste émettre un commentaire. Vous avez indiqué qu'il faudrait éviter que la Commission fasse un simple comptage des mémoires pour et des mémoires contre pour qu'elle se positionne. Je peux vous dire, j'ai participé à plusieurs commissions d'enquête, jamais cette question-là a été importante. Il est pas question de comptage.

1425

La Commission, toutes les commissions s'intéressent aux arguments, s'intéressent aux plaidoyers, s'intéressent aux idées, comme vous en avez soulevé.

1430

Donc je voudrais vous rassurer, la Commission ne donne aucune importance au nombre de pour et de contre.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

1435

Bien, j'ai dû mal m'exprimer là-dessus, si c'est ce que vous avez compris!

En fait, moi, ce que je voulais dire, c'était que quand un BAPE, dans le fond, qu'à la fin, tu as soixante-quinze pour cent (75 %) des mémoires qui sont contre un projet, puis que malgré tout, le rapport est favorable, peut-être que – en fait, c'était le contraire que je voulais dire!

1440

Sans vraiment tenir juste le décompte en considération, il faut quand même le prendre, parce que, je veux dire, on s'entend qu'un simple citoyen qui écrit un mémoire, comparé à une firme comptable qui a toute la grosse machine derrière lui pour faire bien paraître des chiffres et tout, on s'entend que des fois, c'est un petit peu difficile en tant que citoyen d'égaliser en arguments, mettons, d'égaliser un mémoire fait par des professionnels.

1445

En fait, je pense que c'était le contraire que je voulais dire! De tenir en compte quand même le nombre, quand il y a beaucoup de mémoires qui sont contre un projet, mais que c'est des mémoires de citoyens qui y vont plus avec leur cœur, disons, qu'avec des arguments vraiment comptés et économiques, bien, c'est un peu choquant après, quand tu te rends compte qu'il y avait trois quarts (3/4) des mémoires qui étaient contre, mais que le rapport a quand même été favorable. C'est ça que je voulais dire.

1450

PAR LE COMMISSAIRE:

1455

Et si c'était l'inverse?

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

1460

Si c'était l'inverse, bien, il faut quand même le prendre en considération aussi, j'imagine.

Mais j'ai l'impression, des fois, que peut-être c'est les arguments qui sont, comme vous avez dit, vous prenez beaucoup les arguments en compte, ce qui est pas mauvais en soi...

1465 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pas les arguments contre!

1470 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

En compte! Les arguments en compte en général. C'est pas mauvais en soi, on s'entend que c'est ça qu'il faut faire, là, je suis bien d'accord avec ça.

1475 Sauf que c'est ça, des fois, on se rend compte que dans le rapport, les gros arguments des quelques mémoires en faveur d'un projet destructeur, les gros arguments bien chiffrés, bien statistiques ressortent vraiment fort dans le rapport, tandis que les arguments, disons un petit peu plus d'attachement au site ou de, comment je pourrais dire, de désir que ce site-là soit encore comme il est là pour les générations futures, c'est pas quelque chose qui se met en statistique vraiment beaucoup, bien, on dirait que des fois, ce genre d'argument là est un petit peu perdu dans le rapport, puis il a pas vraiment beaucoup de crédibilité.

1480 Ce qui fait que quand tu as les trois quarts (3/4) des personnes qui ont déposé des mémoires qui étaient en défaveur, mais avec leur cœur, qui lisent un rapport comme ça, ça peut un petit peu décevoir les gens, puis de les fâcher. C'est ça que je voulais dire.

1485 C'était tu plus clair?

PAR LE COMMISSAIRE:

1490 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Je vous remercie, madame Paris Tanguay.

Alors la Commission va prendre une pause de quinze (15) minutes et on va reprendre nos travaux tout à l'heure.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1500

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEAN-YVES NADEAU**

1505

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais monsieur Jean-Yves Nadeau à venir présenter son mémoire.

1510

Bonjour monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire!

1515

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon nom est...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... pour voir ça.")

1520

Pour la suite du texte, en référence, j'ai indiqué la méthode pour déterminer le débit écologique ou, le cas échéant, le débit réservé, ce qui est très bien expliqué dans le document DB14 qui a été déposé à cette audience. C'est le résumé de la Politique de débits réservés écologiques.

1525

Il y a deux (2) avenues possibles sur un projet hydroélectrique pour le bief intermédiaire. C'est-à-dire qu'on peut garder un débit réservé écologique qui a été calculé selon une méthode hydrologique, mais il faut quand même garder la libre circulation du poisson.

1530

Ou sinon, si on peut pas avoir un débit réservé écologique, il y a la méthode du débit réservé minimum. Ça va être un débit beaucoup plus bas que le débit écologique, mais on va compenser des pertes d'habitats du bief intermédiaire dans d'autres rivières à proximité le plus possible. Également, il faut conserver la libre circulation du poisson.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernière paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans le cas de...")

1535

FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... une valeur chère au Québécois.")

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Monsieur Nadeau, on arrive au terme de votre quinze (15) minutes, je vous demanderais s'il vous plaît de conclure.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

1545

OK.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, "En conclusion")

1550

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

Je vous remercie monsieur Nadeau.

Alors j'ai abordé le sujet avec madame Paris Tanguay tout à l'heure! Pour vous, parce qu'il y a un enjeu qui est quand même fondamental dans les arguments que vous nous présentez, c'est l'acceptabilité sociale.

1560

Alors un peu comme je l'ai demandé à madame Paris Tanguay, pour vous, comment on peut en arriver à ce que ce genre de projet là puisse recueillir l'acceptabilité sociale?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

1565

Bien évidemment, l'acceptabilité sociale, dans le cas de Val-Jalbert, puis dans le cas de Saint-Joachim également, je crois, il y a des sondages qui ont été faits avant même les consultations publiques, avant même la diffusion d'informations.

1570

C'était le cas dans le cas de Val-Jalbert, ils ont souvent martelé ce sondage-là de trois cents (300) personnes, qu'il y avait soixante-dix pour cent (70 %) des gens qui étaient pour le projet, mais ils mentionnaient ne pas avoir assez d'information.

Donc il faut vraiment informer son monde de bonne foi. Moi, je crois pas actuellement que les municipalités, les promoteurs soient de bonne foi dans ces projets-là.

1575

Il y a une mission, c'est de passer le projet, puis il faut trouver une façon de le passer, que les gens s'en rendent pas compte. Moi, c'est comme ça que je pense que ça se produit actuellement, puis c'est pas acceptable.

1580 De quelle façon, dans le cas de Val-Jalbert, par exemple, j'avais présenté un mémoire de façon personnelle, et je mentionnais que tout était dans la grosseur du projet. Quand tu détournes presque cent pour cent (100 %) de l'eau d'une rivière, moi, je pense pas que c'est une bonne idée, puis que tout le monde est gagnant là-dedans. Personne va me faire croire ça.

1585 Puis là, quand on détourne cent pour cent (100 %) de l'eau d'une rivière, bien effectivement, c'est un peu le cas ici, c'est près de cent pour cent (100 %) de l'eau qui est détournée en débit écologique, on garde point vingt-cinq mètre cube (0,25 m³/s), c'est vraiment pas beaucoup, bien, c'est sûr qu'il y a des impacts environnementaux.

1590 Moi, je pense qu'il y a moyen peut-être de turbiner, mais pas de façon à cent pour cent (100 %), tu sais.

1595 On avait présenté des projets d'hydroliennes. L'hydrolienne a l'avantage de pas être visible de l'extérieur du cours d'eau. Mais encore là, faut-il que ce soit fait de bonne façon et de respecter l'environnement.

1600 Parce qu'actuellement, tout le monde se vante de faire du développement durable, mais peu de gens ont les connaissances de développement durable ou d'environnement seulement. J'entends souvent, dans le projet de Val-Jalbert entre autres, dans l'étude d'impact, ils parlent de débit écologique tout le long du rapport, puis c'est point trois mètre cube (0,3 m³/s), puis point trois mètre cube (0,3 m³/s), le poisson est même pas capable de circuler dans la rivière.

Puis ça a passé de même au ministère de l'Environnement, ça a passé de même au BAPE, le BAPE était favorable, en tout cas!

1605 L'acceptabilité sociale, il faut commencer par que les gens fassent confiance à ce monde-là. Actuellement, c'est pas le cas dans aucun projet, je pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Mais je reviens un peu à l'essence de ma question! On parlait tout à l'heure que, bon, pour ce qui est d'un référendum, c'est peut-être plus d'actualité, c'est ce qu'on nous avait suggéré tout à l'heure par madame Paris Tanguay, mais pour vous, en termes mécanique, en termes d'exercice démocratique, qu'est-ce que vous privilégieriez, qu'est-ce que vous auriez à privilégier comme approche en termes d'acceptabilité sociale?

1615 Comment on peut trouver l'équilibre justement pour en arriver à ce que les élus locaux puissent faire un travail correct pour ce qui est, pour vous, selon vous, en termes d'acceptabilité sociale?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

1620

Bien premièrement, je disais dans mon mémoire, c'est de commencer par dresser la liste des sites. Parce que, c'est bien évident, on va toujours se chicaner si on continue de fonctionner comme ça.

1625

C'est actuellement ce qui se passe dans notre région. La population est divisée, il y a même des chicanes de famille, c'est rendu grave, il y a des gens qui vivent des dépressions pour ça. C'est pas des jokes.

1630

Je trouve pas que c'est du développement raisonnable actuellement. Il y a des sites, possiblement qu'il y a des sites qui peuvent être exploités hydrauliquement.

1635

On sait que présentement, les arguments sont pas en faveur de ça, on a des surplus électriques, c'est épouvantable. Actuellement, je pense pas qu'il y a aucune raison qui permet d'installer de l'hydroélectricité.

1640

Mais on comprend que le Québec, c'est une richesse du Québec aussi, l'hydroélectricité, ça en prend, on en vit, on peut pas vivre au fanal comme autrefois.

Alors pour l'acceptabilité sociale de ça, dans le cas de sites touristiques et patrimoniaux comme le canyon Sainte-Anne et Val-Jalbert, c'est la même chose, c'est deux (2) sites d'une richesse incroyable, c'est pas drôle de devoir se battre seulement pour protéger ces sites-là.

1645

Donc il y a sûrement des sites, oui, qui peuvent être exploitables, mais il y a d'autres sites qui sont intouchables. Ces deux (2) sites-là sont intouchables à mon avis à moi.

1650

Ensuite, s'il reste d'autres sites, bien, le processus de consultation, évidemment, il faut que ce soit neutre, que les deux (2) parties présentent leurs positions, comme madame disait tout à l'heure. Puis encore là, comme disait la madame tantôt, on n'est pas à armes égales.

1655

On est des citoyens qui travaillent dans la vie, il y a pas beaucoup de monde qui veulent s'impliquer nécessairement, puis faire des heures, c'est beaucoup d'heures actuellement qu'on met encore pour se battre contre ce projet de Val-Jalbert, avec l'appui de soixante et un pour cent (61 %) de la population.

C'est des heures, c'est des soirs, c'est des fins de semaine, ça prend des conjointes qui sont assez ouvertes d'esprit, je dois dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Je vous remercie, monsieur Nadeau. Monsieur Zayed, pas de questions.

Alors merci monsieur Nadeau de votre présentation.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

1665 Bienvenue.

MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

1670
1675 Alors je réinvite madame Marie-Claude Paris Tanguay, à titre de citoyenne, de venir présenter son mémoire.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

1680 Je vais changer de chaise, comme ça, ça va moins paraître que c'est encore moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

Je me permets de vous dire bonjour, madame Paris Tanguay.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Rebonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Alors vous avez la parole.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

1695 Bon bien là, je pense que tout le monde a bien compris que là, je parle en mon nom seulement!

Je vais essayer de rester collée dans mon texte, madame!

1700 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Écrire un mémoire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... tenté ma chance.")

1705 Là, j'ai été faire une petite recherche sur Internet. La première chose qui m'est sauté aux yeux concernant le canyon Sainte-Anne, c'est une description du site, je vous la lirai pas toute puisqu'elle est dans mon mémoire, mais ça parle:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... l'époustouflante sortie...")

1710 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... n'ira pas non plus.")**

On est rendu à une autre ère qui est celle de l'écotourisme entre autres.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Ce que je veux voir...")

1715

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... supposément en retard.")

1720 Je vous lirai pas tout mon extrait, parce que ça va prendre trop de temps. C'était juste un moyen de démontrer comment qu'on peut jouer avec les mots. Moi, je suis allée avec le dictionnaire tout simplement, sans interprétation vraiment. Je suis partie du mot valeur, puis j'en suis aisément arrivée au mot vandalisme. Vous pourrez le lire. Même au mot vandale pour qualifier les personnes qui veulent faire un tel projet sur un tel site.

1725 Puis moi, ce que j'ai à dire là-dessus, c'est qu'on va tous être considérés comme responsables, en tant que détenteurs collectifs de ce site, de ne pas avoir fait avorter ce projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ces mots valent...")

1730 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... que du gaspillage.")**

Ce qui va pas très bien avec le développement durable.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Les avenues possibles...")

1735

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... de manière stupéfiante.")

Qu'est-ce qu'on attend pour faire ça avant d'en faire d'autres!

1740 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les partenariats...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... comme l'est le promoteur.")

1745 Moi, j'espère qu'on n'est pas dans un pays où quand les chiffres ont raison, la vérité, c'est ça. J'espère vraiment beaucoup.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Ils ont bien beau...")

1750 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 2^e ligne, "J'ai pris connaissance du taux...")**

Du taux très bas.

1755 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... du taux de participation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 6^e ligne, "... pour sa communauté.")

1760 Ce qui, selon moi, serait beaucoup plus efficace pour favoriser le retour des jeunes familles qui voudraient venir s'implanter dans un cadre enchanteur, puis encore agréable. Ce qui ferait peut-être plus de taxes, de payeurs de taxes, puis ce qui empêcherait aussi beaucoup plus efficacement la dévitalisation de la petite municipalité.

1765 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 6^e ligne, "La partie du promoteur...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... cette partie du jeu.")

Merci de votre attention.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie beaucoup, madame Paris Tanguay.

1775 Des questions, monsieur Zayed?

PAR LE COMMISSAIRE:

Juste un commentaire. Je peux vous dire que c'est un avis très limpide, j'ai aucune question.

1780

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:

Merci.

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Paris Tanguay.

1790

**COALITION POUR LA SAUVEGARDE DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN
DE VAL-JALBERT**

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

J'inviterais madame Marie Néron et monsieur Jean-Yves Nadeau pour la Coalition pour la sauvegarde de la rivière Ouiatchouan de Val-Jalbert.

Alors madame, bonjour, monsieur, rebonjour.

1800

PAR Mme MARIE NÉRON:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonjour. Je me nomme Marie Néron, je viens de Roberval au Lac-Saint-Jean, et je suis membre et porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert. Et monsieur Jean-Yves Nadeau et moi-même, nous nous faisons les porteurs du mémoire présenté par la Coalition.

1805

Je vous en fais la lecture, et monsieur Nadeau répondra aux questions s'il y a lieu à la fin du mémoire.

1810

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous avons été mandatés...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e puce, 5^e ligne, "Un débit minimal...")

1815

C'est point quatre mètre cube-seconde (0,4 m³/s) maintenant!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e puce, 5^e ligne, "... dans une rivière...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e puce, dernière ligne, "... à faible débit.")

1820

Le débit de point vingt-cinq mètre cube-seconde (0,25 m³/s)!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e puce, 1^{re} ligne, "... sera insuffisant...")

1825

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... pour tous les Québécois.")

On pourrait dire par tous les Québécois!

1830

La réduction trop importante du débit dans les chutes pendant la période touristique, ce qui dénature totalement le site. Le débit esthétique étant presque trois (3) fois moins imposant que le débit moyen annuel.

1835

La non-rentabilité du projet au niveau québécois, comme tous les autres petits projets de minicentrales, Hydro-Québec achète le double du prix qu'elle pourra revendre l'électricité.

1840

Malgré l'absence d'acceptabilité sociale et une grande division sur le sujet au Conseil des ministres, le 5 décembre 2012, le gouvernement Marois autorise de justesse le décret qui permettra au projet d'aller de l'avant. Le 11 février dernier, il y a deux (2) mois exactement, les travaux commençaient sur le site, au grand désarroi d'une bonne partie de la population.

1845

Une semaine plus tard, les 15 et 16 février, un nouveau sondage de Léger Marketing réalisé dans les localités avoisinantes du site touristique et patrimonial de Val-Jalbert, confirmait une fois de plus la forte opposition de la population régionale au projet.

1850

Soixante et un pour cent (61 %) des répondants suggèrent de suspendre ou d'arrêter le projet. Cinquante-trois pour cent (53 %) pensent que la construction d'une minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert aura un impact négatif sur l'environnement. Quarante-sept pour cent (47 %) des gens interrogés pensent que le projet aura un impact négatif sur le tourisme.

1855

Encore une fois, les citoyens ne sont pas entendus. Vous savez, messieurs, nous n'aurions pas assez de quinze (15) minutes pour décrire toutes les actions que la CSOV a fait pour tenter d'être entendue et toujours, le promoteur nous a répété la même cassette: le projet a suivi le processus, le BAPE a autorisé le projet, le gouvernement a signé le décret, alors la construction va suivre son cours!

1860 Voilà pourquoi justement nous sommes ici aujourd'hui pour parler du processus, pour vous dire, messieurs, que nous n'avons été ni entendus, ni écoutés aux audiences du BAPE pour le projet de Val-Jalbert.

1865 Que malgré l'abandon du programme de petites centrales hydroélectriques au Québec, un (1) seul des sept (7) projets a survécu, celui de Val-Jalbert, probablement l'un des pires projets que le Québec ait connus depuis longtemps.

1870 Justement, celui qui a connu la plus vive opposition parmi tous les projets depuis plusieurs années, le plus avancé nous dit-on. Pourtant, aucuns travaux n'étaient commencés sur le site lors de l'abolition du programme des petites centrales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans le dossier de Saint-Joachim...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... avec le Conseil du patrimoine...")

1875 Nous, au niveau de la Coalition, on avait fait la demande pour le paysage, le statut de paysage, mais le fait que notre MRC était promoteur, il y avait comme un conflit d'intérêts. Donc je disais!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous profitons...")

1880 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne)**

Ce qui met fin à notre mémoire. Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Je vous remercie, madame Néron.

1890 Alors un peu comme je l'ai posée à votre collègue et à madame Paris Tanguay, il y a un enjeu d'acceptabilité sociale pour vous à titre de porte-parole de la Coalition.

De quelle façon privilégiez-vous une approche en termes d'acceptabilité sociale pour les projets, compte tenu de la controverse du projet de Val-Jalbert et aussi le débat qui est autour du projet de Saint-Joachim?

1895

PAR Mme MARIE NÉRON:

Je pense que j'irais peut-être un peu dans même sens que Marie-Claude tout à l'heure.

1900

Bien, je pense que l'essentiel, au départ, c'est d'informer puis de bien sensibiliser les gens lorsqu'il est question de réaliser un projet de l'ampleur, que ce soit à Val-Jalbert ou que ce soit ici à Saint-Joachim.

1905

D'abord, je pense que c'est ça, c'est l'information, la sensibilisation et, bien moi, je pencherais pour un processus de référendum.

1910

Peut-être que les gens ici vont se faire dire la même chose. Nous, on a fait une demande de référendum à notre MRC, mais évidemment que ça a été refusé.

Et ce qu'on s'est fait dire aussi, c'est qu'au moment où il y avait eu, au niveau du règlement d'emprunt, on aurait pu à ce moment-là aller signer le registre, mais je vous dirais que ça a passé bien bien bien inaperçu, là.

1915

Je suis quand même une personne assez sensibilisée, puis j'ai jamais eu connaissance que dans ma boîte à malle, chez moi, j'ai eu cette information-là. Ça aurait été distribué dans toutes les maisons. Il fallait aller signer le registre concernant le règlement d'emprunt.

1920

Et si on avait eu le nombre nécessaire de signataires à ce moment-là, bon, vous connaissez la procédure des registres, s'il y avait eu le nombre nécessaire, on aurait pu éventuellement peut-être se rendre à un référendum.

1925

Mais on s'entend que ça, ça a passé totalement inaperçu, que c'était relié à un règlement d'emprunt. Je suis pas certaine que la population pouvait faire nécessairement le lien.

Par la suite, nous, si je me souviens, je crois que c'est en décembre, on a fait, la Coalition, une demande officielle pour la tenue d'un référendum à notre MRC, mais ça n'a pas été considéré, ça a été refusé en arguant justement l'idée du registre qu'on n'était pas allés signer au moment où il fallait le faire.

1930

Je pense que le processus référendaire serait peut-être le meilleur processus pour aller vérifier l'acceptation sociale. Parce qu'il y a trop d'étapes dans tout ce processus-là qu'on prend pour acquis que ce sont des consultations, mais ce ne sont pas des consultations réelles de la population, et ça ne donne pas le pouls réel de la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Je vous remercie madame Néron. Monsieur Zayed.

PAR LE COMMISSAIRE:

1940

Oui madame. Vous avez dégagé avec beaucoup d'importance le rôle pivot, le rôle central, le rôle capital des MRC en matière de protection du territoire.

Et vous ressortez comme l'a fait tout à l'heure Fondation Rivières le conflit d'intérêts entre le rôle que joue la MRC comme promoteur et son rôle central pour la protection d'un territoire.

1945

Est-ce que vous avez pensé à une alternative? C'est bien de ressortir le problème, je pense que vous alertez la Commission.

PAR Mme MARIE NÉRON:

1950

Si on va en regard de la loi, la nouvelle loi qui a été mise en vigueur le 19 octobre concernant les demandes qu'on peut faire pour faire reconnaître un paysage culturel et patrimonial, bien, en tout cas, il est clair qu'au niveau de cette loi-là, il faudra apporter des changements importants.

1955

Parce qu'à l'intérieur de cette loi-là, c'est prévu, c'est mentionné, c'est clair, ce doit être la MRC qui parraine une demande.

1960

Puis on s'entend qu'à l'heure actuelle, dans la façon que ça fonctionne au Québec, les MRC chapeautent beaucoup de choses, pas seulement au niveau d'un projet comme ça, et c'est clair que s'il y a des coins du Québec qui veulent faire une demande pour protéger un paysage et que la MRC se retrouve parmi les promoteurs d'un projet, que ce soit un projet hydroélectrique ou autres qui peut mettre en danger un site, un paysage, bien, c'est clair qu'il y a conflit d'intérêts.

1965

Donc si cette loi-là, au départ, si on n'apporte pas les modifications à cette loi-là, je ne crois pas qu'il y aura beaucoup de paysages culturels qui seront protégés au Québec.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

1970

On avait fait une demande au Conseil du patrimoine culturel du Québec pour la protection de la chute. En vertu de la nouvelle loi du 19 octobre, c'est, genre, le 13 novembre qu'on a rencontré ces gens-là, puis ils ont émis un avis, ils ont justement émis un avis sur plusieurs points dont le débit qui était insuffisant, puis tout ça, puis qui n'a pas été considéré par les instances gouvernementales.

1975 Mais je voulais surtout mentionner qu'au niveau de la loi que, on parle du conflit d'intérêts, je vais vous lire le passage:

1980 "Les opposants au projet font valoir que le processus menant à une désignation de la chute comme paysage culturel patrimonial ne peut s'appliquer dans le cadre du présent dossier, puisque la MRC, qui doit faire la demande d'une telle désignation, fait partie de la société d'énergie qui agit comme promoteur.

"Le Conseil du patrimoine reconnaît que cette situation est problématique et recommande aux services juridiques du Ministère de se pencher sur cette question."

1985 Ça, on a demandé des retours, on a pas eu de réponses encore de cette espèce de conflit d'intérêts là. Parce que c'est problématique.

1990 Actuellement, avec le développement communautaire de l'énergie, c'est partout dans les régions, dans le fond, si les gens veulent protéger des chutes, ils peuvent pas, parce que les MRC sont promoteurs la plupart du temps de ces projets-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1995 Sachant que les MRC sont responsables de l'élaboration du schéma d'aménagement, est-ce que ceci voudrait dire que les MRC devraient de facto ne pas être impliquées dans aucun projet comme partenaire?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

2000 Une bonne question!

PAR Mme MARIE NÉRON:

2005 Oui.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

2010 Nous, on trouve qu'ils considèrent pas l'opinion des gens. Dans notre cas, cette demande-là a été placée à la MRC publiquement, puis ça a toujours été refusé, parce que Val-Jalbert, c'est un site patrimonial, historique, et archéologiquement, c'est riche en artefacts puis tout le kit.

Mais ça a toujours été rejeté du revers de la main, parce que, dans le fond, ils voulaient pas regarder ça, parce qu'ils voulaient faire un barrage sur le site.

2015 Puis on le sait, bien, quand tu détournes, puis je l'ai dit souvent précédemment, quand on détourne quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) ou cent pour cent (100 %) de l'eau d'une rivière, bien, c'est dur de conserver un paysage, un visuel qui est attrayant pour les touristes.

PAR Mme MARIE NÉRON:

2020 Je pourrais ajouter quelque chose! J'ai eu le temps de réfléchir.

C'est une bonne question, puis en fait, je veux pas dire carrément non, mais j'aurais tendance à dire non, parce que c'est énormément de pouvoir.

2025 Parce que les MRC, c'est les maires, c'est nos élus, c'est les maires de toutes les municipalités qui forment les MRC.

2030 Et quand il arrive une problématique concernant un projet dans lequel la MRC est promoteur, ce que ça provoque dans une communauté comme conflits, ce que ça provoque aussi comme manques – le fait que c'est les MRC, c'est comme nous, ça nous donne pas d'écoute, parce qu'en partant, on prend pour acquis, bien, ce sont les élus, ce sont les maires, ce sont eux qui forment les MRC, alors quand on est contre un projet où les MRC sont promoteurs, ça devient très difficile d'exprimer une opposition.

2035 Parce que ce sont les élus qui sont à l'origine du projet, qui sont les promoteurs. Donc ça crée vraiment un climat malsain aussi à l'intérieur des villes, parce que c'est chaque maire de chaque municipalité.

2040 Alors tu viens pour exprimer ton opposition et tu te bloques à des élus et tu n'as pas d'écoute.

2045 Peut-être que si au minimum, le processus, pour vérifier si, en tout cas, au départ, la population est en accord, s'il y avait un processus réel de sensibilisation, d'information, de consultation auprès de la population, on se rendrait pas jusqu'à la confrontation avec les élus.

2050 Mais si on regarde ce qu'on vit, nous, dans le cas de Val-Jalbert, c'est vraiment ça. Et le fait d'être en opposition avec tous les élus, puis là, à un moment donné, c'est les élus, c'est les gens d'affaires, c'est les organismes socioéconomiques! Tu as des gens des conseils municipaux qui siègent sur les organismes socioéconomiques, ça devient énorme et très difficile de pouvoir exprimer ton opposition, l'opposition parfois de la majorité, et d'être écouté et entendu.

Donc je ne trouve pas que c'est souhaitable. En tout cas, pas avant qu'il y ait un réel processus de consultation auprès de la population pour bien vérifier l'acceptabilité sociale d'un projet.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Néron, monsieur Nadeau, merci beaucoup.

2060

PAR Mme MARIE NÉRON:

Bien, merci à vous.

2065

JEAN-FRANÇOIS BLAIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Blain à venir présenter son mémoire.

Bonjour monsieur Blain.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2075

Bonjour monsieur Bergeron, monsieur Zayed.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080

Alors je vous cède la parole.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2085

Merci. J'imagine que vous avez eu le temps de prendre connaissance de mon mémoire qui a tout de même été déposé tout récemment, donc je vais me contenter de réitérer les principales conclusions du mémoire, je ne rentrerai pas dans les longues sections centrales qui couvrent plusieurs thèmes.

2090

De façon préliminaire, j'aimerais simplement mentionner trois (3) choses. Alors je me présente évidemment à titre de citoyen aujourd'hui, mais dans un rôle un peu privilégié de par mon expérience et ma pratique professionnelle. Je suis analyste dans le secteur de l'énergie et je fais

de la réglementation économique depuis plus d'une quinzaine d'années. Et ma connaissance des activités du secteur électrique québécois est ma spécialité principale.

2095 Deuxième remarque préliminaire, il y a beaucoup de chiffres dans mon mémoire. Il y a entre quarante-cinq (45) et cinquante (50) références, j'aurais pu en mettre cent vingt-cinq (125) ou cent cinquante (150) probablement. S'il y a quelque précision additionnelle qui est requise, je vous inviterais à me les demander formellement, je vous sortirai les références dans tous les cas.

2100 Troisième remarque préliminaire, je comprends du processus, pour ce que j'en ai entendu jusqu'ici, que les parties dont la preuve ou la documentation ou les affirmations sont contestées par d'autres parties ont un droit de réplique. Enfin, j'ai compris des parties d'audiences que j'ai écoutées, que le promoteur pouvait...

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Plus précisément, c'est un pouvoir de rectification.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2110 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Alors que ce n'est pas d'argumenter pour ou contre. C'est que s'il y a des faits qui sont mentionnés, puis qui méritent d'être corrigés, il y a une possibilité de pouvoir le corriger, aussi bien pour vous que pour le promoteur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2120 Oui, voilà, c'est ce que j'avais compris, monsieur Bergeron, merci. Donc je voulais juste m'assurer que si jamais il y avait quelque chiffre ou information contenu dans mes propres représentations qui était contesté, j'aurais la possibilité de rectification également.

2125 Voilà pour les remarques préliminaires.

2130 Donc j'aborde maintenant de façon élargie la problématique générale que le Bureau d'audiences publiques a devant lui. Vous êtes en face d'un projet qui s'inscrit à l'intérieur d'un programme qui, l'un et l'autre, sont des cas types du genre de conflits qui vont nécessairement se reproduire à répétition pour des raisons particulières et qui vont vous infliger un devoir d'arbitrage perpétuel, pour des raisons particulières.

2135 Je commence donc par une référence au concept de planification intégrée des ressources. La planification des ressources, en termes de processus, c'est une exigence qui demande d'abord, dans un premier temps, qu'une collectivité soit en mesure d'établir, en fonction d'un consensus qu'on espère à tout le moins significativement majoritaire, un objectif commun à atteindre.

2140 Dans le cas présent, l'objectif du projet, comme du programme dans lequel il s'inscrit, c'est de fournir à des municipalités, des MRC, des communautés autochtones en région des ressources financières additionnelles. C'est ça l'objectif.

Personne va contester la légitimité et l'existence même, ni l'existence même en fait des besoins économiques de ces communautés-là.

2145 La deuxième étape d'un processus de planification intégrée, ça consiste à déterminer, en fonction de l'objectif établi à une première étape, quel est le moyen ou l'éventail de moyens, la combinaison de moyens qui servent le mieux l'objectif poursuivi.

2150 Malheureusement au Québec, comme dans la plupart des sociétés développées, la planification intégrée des ressources est très mal servie, sinon pas du tout, par les institutions, les mécanismes démocratiques et la vie courante de la politique.

2155 La Municipalité et la MRC qui sont le promoteur du projet ont des motifs tout à fait légitimes, ont des besoins économiques réels, personne conteste ça. Sauf que dans le cas du projet qui est devant vous, il y en a évidemment des milliers d'autres municipalités en région au Québec qui ont des besoins aussi importants, sinon encore plus criants.

2160 Et le projet qui est devant vous va probablement générer des revenus additionnels pour la municipalité de Beaupré, advenant qu'il soit approuvé. Ça veut pas dire nécessairement que ce sera des bénéfices, il faut pas confondre les deux (2) notions, des revenus additionnels probablement, des bénéfices à condition qu'il n'y ait pas une perte de revenus équivalente ou pire en contrepartie de ce qui sera fait, si vous autorisez l'aménagement du canyon de la rivière Sainte-Anne.

2165 Ça m'amène à aborder le premier aspect sur le fond de ma présentation qui est l'économie.

Je vais donc parler, dans l'ordre, d'économie, d'énergie, de processus de qualification et d'acceptabilité sociale.

2170 En terminant avec l'acceptabilité sociale, je vais répondre à une préoccupation qui est centrale pour le BAPE et qui, justement, va permettre de boucler la boucle et de revenir au concept de planification intégrée des ressources.

Sur le plan de l'économie, il y a aucune création de richesse au net, ni avec le projet qui est devant vous ni avec le programme des petits barrages privés. Il y a un transfert de richesse.

2175 À part les municipalités qui sont partie prenante, promoteurs d'un dossier, je vous ai dit tantôt, il y en a des milliers d'autres dont les besoins sont aussi urgents, or, les revenus qui sont requis pour financier ces projets-là dans le cadre du programme proviennent, non pas d'Hydro-Québec, non pas de son actionnaire le gouvernement du Québec, mais de la base tarifaire de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

2180 C'est la collectivité québécoise qui, par l'entremise de ses tarifs d'électricité, finance les achats, les approvisionnements de la division Distribution d'Hydro-Québec qui a une obligation monopolistique de les servir.

2185 Parmi ces approvisionnements-là, il y a les approvisionnements qu'on dit postpatrimoniaux, c'est-à-dire la part des besoins en électricité du Québec que la division Distribution doit acquérir au-delà du volume d'électricité patrimoniale qui lui est fournie par sa division Production.

2190 À l'heure où on se parle, Hydro-Québec Distribution a engagé sur deux (2) décennies, c'est-à-dire la décennie 2011-2020 et la décennie 2021-2030, quarante milliards de dollars (40 G\$) d'engagements d'achats postpatrimoniaux auprès de fournisseurs privés.

2195 Sur ces quarante milliards de dollars (40 G\$) là qui constituent un transfert intégral de richesse collective vers le secteur privé ou vers des intérêts particuliers, il y en a un milliard sept cent trente-deux millions (1 732 000 000 \$) de ces quarante milliards (40 G\$) d'achats postpatrimoniaux qui sont reliés aux projets retenus dans le cadre du programme dont on parle, le programme PAE 2009.

2200 Quand la firme AXOR, partenaire minoritaire privée du projet qui est devant vous, fait une étude de coûts-bénéfices produite à la pièce DA7 et qu'elle affirme: le projet est rentable, il y a plus de bénéfices que de coûts, elle internalise systématiquement tout ce qui normalement est considéré en termes de concept économique comme des externalités, c'est-à-dire les bénéfices sociaux locaux pour la communauté immédiatement impliquée dans le projet, la Côte-de-Beaupré, la MRC, la Municipalité.

2205 Cependant, son étude ne vaut rien en termes de concept économique, dans la mesure où elle ne tient absolument pas compte de la provenance des revenus et des coûts. Ces coûts-là, c'est la collectivité québécoise qui les assume et c'est elle qui fournit les flux financiers à la base.

2210 Sur la question de l'économie, je vais vous lire rapidement quatre (4) des principales conclusions de mon mémoire, c'est-à-dire les conclusions 1, 4, 10 et 11.

La première!

2215

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 31, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les intérêts économiques...")

FIN DE LA LECTURE (Page 31, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... dans le cadre du Programme.")

2220

Deuxième conclusion de nature économique qui est à la page 31 si ma mémoire est bonne, habituellement elle l'est, c'est ça!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 31, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans l'ensemble...")

2225

FIN DE LA LECTURE (Page 31, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... inutilement encourus...")

Inutilement encourus, parce que ces approvisionnements-là sont non seulement inutiles, compte tenu de la situation de surplus, mais vont nécessairement entraîner des pertes financières récupérées dans les tarifs de la collectivité.

2230

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 31, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... à l'ensemble...")

FIN DE LA LECTURE (Page 31, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... ces projets.")

2235

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais devoir vous demander de conclure, on arrive au terme de votre quinze (15) minutes!

2240

Peut-être nous souligner, parce qu'on comprend, vous avez quand même, en conclusion, près de trois (3) pages, alors peut-être nous souligner au moins les points importants sur la base de ce que vous nous avez présenté.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2245

Alors comme vous les avez déjà par écrit, monsieur le Président, pour ce qui est des considérations économiques, je vous référerai aux deux (2) autres conclusions qui sont les 10^e et 11^e à la fin du mémoire.

2250

Sur la question de l'énergie, ce sont les conclusions 2 et 3 qui concernent le projet, en page 31. Je vais y aller très rapidement!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 31, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les caractéristiques...")

FIN DE LA LECTURE (Page 31, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... à la pointe hivernale.")

Donc les caractéristiques sont contre-indiquées.

2255

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 31, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les achats d'électricité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 31, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... et long terme.")

2260

Par Hydro-Québec Distribution elle-même.

Sur la question de l'acceptabilité sociale, je vous réfère aux conclusions 5 et 8, notamment la question de conflit d'intérêts concerne la capacité à exercer les compétences professionnelles, quels que soient les professionnels concernés, de façon indépendante, non pas l'existence de ces compétences-là, la capacité à les exercer de façon indépendante.

2265

Et pour ce qui est des solutions! S'il s'agissait de satisfaire l'objectif politique principal qui a mené à la mise sur pied du programme, c'est-à-dire procurer des revenus additionnels aux régions, sans aller chercher via la tarification de services essentiels les revenus directement dans les poches des citoyens sur leurs revenus nets après impôts nécessairement, pourquoi ne pas créer un programme national de développement des régions dont les MRC, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités détermineraient les critères d'attribution selon la densité de population, l'éloignement, le revenu moyen, le taux de chômage? Nommez tous les critères que vous voulez.

2270

2275

Un tel fonds pourrait être alimenté à hauteur de trois cents millions de dollars (300 M\$) par année s'il ne s'agissait que d'y verser dix pour cent (10 %) des bénéfices d'exploitation annuelle de la société d'État.

2280

Évidemment, il faudrait que l'actionnaire gouvernemental ait la sagesse de modérer un peu son appétit et de réduire la ponction qu'il exerce sur les bénéfices de la société d'État actuellement à hauteur de quatre-vingt-un pour cent (81 %).

2285

Pour ce qui est maintenant des solutions en matière d'acceptabilité sociale, c'est votre préoccupation principale, et ce sera ma conclusion!

Le problème nous ramène justement à la planification intégrée des ressources. C'est un problème d'institutions et de mécanismes qui sont fonctionnels et aussi, deuxième caractéristique élémentaire et essentielle, crédibles au sens de leur légitimité démocratique.

2290

Donc on a besoin d'une planification intégrée des ressources qui nous permette d'établir un objectif consensuel au niveau national, de déterminer collectivement les moyens appropriés pour atteindre ces objectifs-là dont découle la planification des municipalités régionales de comté et dont découle par après la planification des municipalités à plus petite échelle.

2295

Ainsi, la légitimité démocratique et politique est assurée à tous les niveaux. Il ne suffit pas de dire, on va faire un référendum dans une municipalité. Vous avez douze (12) municipalités le long d'un cours d'eau, et vous tenez un référendum favorable à un projet hydroélectrique à soixante-douze kilomètres (72 km) de l'embouchure, qu'en est-il des intérêts des résidents des municipalités en aval?

2300

Vous voyez bien qu'on ne peut pas réduire la notion d'acceptabilité sociale au simple consentement d'une communauté locale. C'est impossible à gérer.

2305

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie, monsieur Blain.

Monsieur Zayed, des questions?

2310

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui. Si vous me permettez, je ferais un peu un lien, s'il était boiteux, vous me le direz, entre le mémoire de madame Paris Tanguay qui, à sa manière, disait qu'un des principes de base du développement durable devrait permettre l'examen, avant toute chose, pour conclure de la nécessité d'un projet.

2315

Et vous, dans vos termes, vous parlez de planification intégrée de besoins énergétiques, et j'aimerais vous poser la question suivante, en lien avec la Stratégie énergétique 2006-2015!

2320

Dans la stratégie énergétique, c'est bel et bien reconnu que la promotion ou la possibilité de développer des minicentrales ne répondrait à aucun besoin d'énergie pour le Québec.

2325

Donc quand un des éléments, une des pierres d'assises de la Stratégie 2006-2015 reconnaît explicitement que l'énergie qui serait produite n'est pas du tout utile pour satisfaire les besoins des Québécois, comment vous percevez ça en lien avec la planification intégrée?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2330 Écoutez, monsieur Zayed, il en découle donc que le gouvernement du Québec savait déjà, au moment où il a élaboré sa politique énergétique en 2006, que la croissance de la demande d'électricité au Québec s'essouffait. L'effondrement de la consommation industrielle, des clients industriels d'électricité, qui a été consécutive à la crise financière qu'on a dit économique, mais financière de 2008-2009, était déjà amorcé précédemment.

2335 C'est l'effritement de notre secteur industriel et manufacturier, la délocalisation vers des pays où la main-d'œuvre est moins chère, c'est un phénomène qui a frappé tous les pays occidentaux.

2340 Donc il savait déjà, le gouvernement, que cette énergie-là serait inutile. Et pourquoi peut-il se payer le luxe, via des achats inutiles, d'alimenter de façon indirecte, en revenus additionnels, des communautés qui en ont par ailleurs besoin? Mais parce que ça lui coûte rien.

2345 Parce que compte tenu du cadre législatif et réglementaire qui s'applique à Hydro-Québec, les achats d'électricité sont de toute façon à la charge de la collectivité, incluant les achats inutiles, et que ça ne vient grever dans aucune mesure les dividendes que l'actionnaire gouvernemental perçoit.

2350 Donc il se paie du capital politique d'une part, aux frais de la collectivité, et il ne fait qu'effectuer un transfert de richesse qui, en fait, du point de vue de la collectivité, constitue un facteur d'appauvrissement, parce que madame Tremblay, monsieur Jodoin qui est aussi pauvre que des gens qui habitent à Beaupré, mais qui habitent dans n'importe quelle municipalité en région, vont voir leur tarif d'électricité augmenter inutilement pour supporter cette mécanique-là.

2355 Il n'y a aucune création de richesse au net; il y a une perte de richesse, de la richesse existante, plus importante que les revenus additionnels qui sont fournis aux municipalités.

2360 Et ça, avant même de comptabiliser quelque valeur que ce soit aux externalités environnementales, donc aux coûts environnementaux et sociaux que ces projets-là impliquent. Notamment parmi les coûts sociaux, il faut considérer que le caractère conflictuel du déploiement de ces programmes-là met en opposition qui les travailleurs ordinaires avec les intellectuels des villes, les gens qui ont des intérêts économiques directs dans le transport de pierre, de gravier, de béton, de coupe de bois pour les projets versus les intellos du Plateau Mont-Royal, qui les intérêts économiques locaux.

2365 On voit bien qu'il n'y aucune planification intégrée des ressources, ni même une possibilité de départager et de prioriser entre elles les considérations économiques, sociales et

environnementales, à partir du moment où on désigne a priori comme partenaire financier et bénéficiaire d'un projet comme celui-là, la communauté locale elle-même.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Blain.

2375 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:**

Je vous en prie.

2380 **DROIT DE RECTIFICATION
JEAN LANDRY**

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 Alors tel qu'annoncé en début d'audience, il y a un pouvoir de rectification. Alors deux (2) personnes ont manifesté un intérêt à se prévaloir de ce droit.

J'inviterais monsieur Jean Landry des Organismes de bassins versants de Charlevoix-Montmorency.

2390

Alors je rappelle qu'on porte sur des faits, on est bref et ça comporte des commentaires qui ne portent pas à débat. Merci.

2395 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Merci monsieur le Président. En fait, je voulais juste revenir sur une question que vous m'avez posée, et je vous ai répondu, puis je me suis rendu compte après que j'avais donné la mauvaise réponse. Donc c'est moi-même...

2400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous autorectifiez!

2405 **PAR M. JEAN LANDRY:**

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2410

PAR M. JEAN LANDRY:

C'est concernant la question, vous m'avez posé la question s'il y avait d'autres rivières dans la zone de Charlevoix-Montmorency qui étaient équipées d'une station de mesure des débits, et je vous ai dit que non, mise à part celle de la Montmorency.

2415

Mais il y a la rivière Malbaie qui a une station de mesure de débits. C'est tout simplement ça que je voulais apporter comme rectification. Merci beaucoup.

2420

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Landry.

2425

SIMON GOURDEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais monsieur Gourdeau, s'il vous plaît, de la Société Hydro-Canyon.

2430

PAR M. SIMON GOURDEAU:

Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

2435

Alors tout comme lors de la soirée d'hier, la Société vous déposera les rectificatifs écrits, mais nous voulons quand même prendre la peine de vous fournir certains rectificatifs immédiats sur certaines des affirmations.

2440

Alors premièrement, au niveau du mémoire déposé par Fondation Rivières, ils ont établi dans leur calcul du coût de revient d'une valeur pour un support de puissance.

2445

Nous aimerions rectifier que le support de puissance est une composante qui est associée à l'énergie éolienne seulement, ça ne s'applique pas à l'énergie hydroélectrique. Et elle est due à l'intermittence rapide de l'énergie éolienne, donc une éolienne, en moins de quelques minutes,

peut passer d'aucune production à pleine production. Ce qu'on ne retrouve pas dans le domaine de la petite hydraulique. Donc le support de puissance ne s'applique pas dans ce cas-ci.

Nous aimerions aussi revenir sur les mentions en lien avec le contrôle du projet.

2450

Nous aimerions rappeler à la Commission qu'autant l'avis juridique déposé que les représentants du ministère des Ressources naturelles et d'Hydro-Québec ont confirmé que la structure juridique de la Société est conforme aux exigences de la stratégie énergétique, incluant en ce qui a trait à la notion de contrôle du projet.

2455

Au niveau de la propriété des infrastructures, il est allégué que la totalité des ouvrages appartient au Groupe AXOR qui est le partenaire financier ici de la Société, c'est faux. En fait, les ouvrages seront la propriété exclusive de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim qui est propriétaire du projet.

2460

Finalement, au niveau des conflits d'intérêts, il est mentionné ici qu'il y aurait un certain conflit d'intérêts concernant les rémunérations ou allocations de dépenses des élus municipaux qui pourraient figurer sur le conseil d'administration de la Société. J'aimerais clarifier pour la Commission qu'il n'y a aucune rémunération spécifique qui est prévue pour les administrateurs de la Société.

2465

Tous remboursements de dépenses qui auraient besoin d'être faits dans le cadre de la participation des élus dans les activités de la Société leur sont remboursés à même leur fonction municipale, c'est-à-dire à travers leur fonction de préfet, de maire ou peu importe.

2470

Et c'est à la Municipalité de leur rembourser ce qui leur est dû dans leur travail en tant qu'élus municipaux. Ces dépenses remboursées par la Municipalité seraient par la suite refacturées à la Société pour être remboursées, si c'était requis.

2475

Et finalement, pour en revenir sur la photo qui est présentée à la page 13, il est mentionné que c'est une photo qui démontrerait que la centrale serait visible d'un des belvédères.

2480

Nous aimerions clarifier à la Commission que la photo qui est présentée n'est pas une photo qui est prise à partir d'un des belvédères existants du site. En fait, c'est une photo publicitaire qui est présentée sur le site Web de la Société pour présenter autant la passerelle, le pont McNicoll que la passerelle Laurent. Le belvédère le plus à l'aval du site se situe immédiatement à la fin de la passerelle Laurent qui est visible sur la photo.

2485 Cette photo ayant été prise à l'aval, la passerelle, clairement, ne fait pas partie d'un belvédère existant. Il faudrait sortir des zones sécuritaires du site pour pouvoir se rendre à ce point de vue.

2490 Au niveau du mémoire déposé par le Comité environnement de Roberval, il est affirmé que l'étude d'impact a été effectuée par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim.

En fait, l'étude d'impact, les travaux ont été entrepris par la firme AECOM, bien que le logo de la Société apparaisse sur l'étude d'impact. Tout le travail de terrain, de recherches au niveau des impacts environnementaux a été effectué par AECOM.

2495 Nous aimerions aussi clarifier, pour le bien de la Commission, que la firme AECOM avait invité, et a compensé les dépenses encourues par l'organisme des Amis du cap Tourmente qui est un organisme de la Côte-de-Beaupré local qui s'implique énormément dans tout ce qui est environnement pour la Côte-de-Beaupré, a fourni des fonds pour que les Amis du cap Tourmente puissent participer et agir en tant que représentants indépendants lors des études de terrain, pour qu'ils puissent confirmer à la population locale que toutes les études de terrain avaient bien été effectuées conformément aux normes en vigueur.

2500 Au niveau de la présentation qui a été effectuée par monsieur Jean-Yves Nadeau, il est mentionné que la capacité de stockage d'Hydro-Québec est limitée et le principe de capacité pour conserver l'énergie est une utopie!

2510 Nous aimerions simplement mentionner qu'en date du 31 décembre 2012, selon les chiffres officiels d'Hydro-Québec, la capacité d'emmagasiner de l'énergie dans les réservoirs est de cent dix térawattheures (110 TWh) sur une capacité potentielle de cent soixante-quinze térawattheures (175 TWh).

2515 Donc il y a présentement un manque à gagner de cinquante-cinq térawattheures (55 TWh) d'électricité dans les réservoirs. Donc on est loin d'une capacité maximale, bien qu'Hydro-Québec confirme qu'une capacité de stockage de cent dix térawattheures (110 TWh) est conforme à ses limites minimales qu'elle doit maintenir pour la gestion du réseau québécois.

2520 Au niveau de la présentation qui a été faite par madame Marie-Claude Paris Tanguay, il y avait un lien qui était fait en fonction de six (6) personnes qui s'étaient présentées comme étant opposées au projet, lors de la première consultation initiale.

Nous allons en demeurer au factuel, et nous aimerions seulement aviser la Commission que suite au processus de consultation qui a été effectué par la Société, donc les différentes consultations publiques, trois (3) des six (6) personnes qui avaient mentionné leur désaccord avec

2525 le projet sont revenues et ont reconfirmé à la Société que suite à l'information qui leur avait été
fournie, les questions qui leur avaient été répondues, leurs craintes par rapport au projet étaient
maintenant éliminées et qu'ils étaient maintenant favorables au développement du projet.

2530 Au niveau du dépôt qui a été fait par la CSOV, il est mentionné que malgré l'abandon du
programme de petites centrales au Québec, un seul de ces projets a survécu.

2535 En fait, nous aimerions simplement clarifier que sur les treize (13) projets initialement retenus
dans le programme PAE 2009-01 d'Hydro-Québec, le projet Val-Jalbert est présentement en
construction, verra le jour, mais il y a aussi quatre (4) autres projets qui ont vu le jour, deux (2)
centrales sur la Côte-Nord et deux (2) centrales dans la ville de Saguenay. Donc il y a plus d'un
projet qui a survécu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Monsieur Gourdeau, je comprends votre effort de vouloir fournir une information la plus
factuelle possible, mais ce sont toutes des informations dont la base origine de tiers qui ne sont
pas nécessairement, qui ne relèvent pas nécessairement de votre responsabilité.

2545 Je comprends votre préoccupation, mais la Commission va devoir vérifier ou faire confirmer
par les sources que vous mentionnez que c'est effectivement le cas.

PAR M. SIMON GOURDEAU:

2550 OK. Bien écoutez, dans le retour écrit, nous pourrions vous inclure les sources et les
justificatifs à chaque fois.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

2555 **PAR M. SIMON GOURDEAU:**

2560 Finalement, encore une fois, la confirmation est déjà sur les documents du site de la
Commission! À travers le mémoire déposé par monsieur Jean-François Blain, à plusieurs reprises
dans le mémoire, il est allégué que l'octroi du contrat au projet n'aurait pas dû avoir lieu, puisque
certains documents avaient été déposés après la date du 2 février 2011.

Nous aimerions seulement rappeler à la Commission qu'en fait, la fin du programme pour
déposer les soumissions au programme n'a pas été le 2 février, mais bien le 17 mars 2010; il y

2565 avait eu une prolongation pour le dépôt des soumissions, ce qui fait que tous les documents avaient bien été remis en date requise pour le programme.

Ça conclut ce que j'avais à rajouter, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 Alors je vous remercie, monsieur Gourdeau. Je comprends que vous allez faire état de ces différents éléments là par écrit?

PAR M. SIMON GOURDEAU:

2575 Oui, exactement. Tout ce qui a été mentionné vous sera reclarifié par écrit avec les sources nécessaires, pour vous confirmer la véracité des correctifs factuels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Merci.

2585

JEAN-FRANÇOIS BLAIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Monsieur Blain, je vois que vous voudriez faire un rectificatif!

Alors je tiens à dire que la période de rectificatif, c'est pas de faire un débat contradictoire, et ce sera toujours possible pour vous de confirmer par écrit ce que vous voulez soumettre à la connaissance de la Commission.

2595 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:**

Ça va être simple et rapide! Il y a trois (3) points qui touchent à des éléments qui sont dans ma présentation, de façon explicite ou indirecte. Alors je vais simplement aborder ça.

2600 D'abord, c'est une rectification de rectification sur le fond. C'est faux d'affirmer qu'il n'y a pas de support en puissance qui est offert par Hydro-Québec.

2605 En fait, si la contribution du transporteur au coût du poste de départ et au coût d'intégration réseau avait été établie en fonction des principes réglementaires de neutralité tarifaire qui devrait prévaloir en ce moment, en vertu de la décision D-2009-071 de la Régie de l'énergie, la contribution du transporteur, donc de la division Transport d'Hydro-Québec, qui va être récupérée dans les tarifs des clients québécois, aurait été de six millions cinq cent mille dollars (6 500 000 \$) à peu près de moins.

2610 Et donc, les coûts à assumer par le promoteur du projet auraient porté son projet de soixante-deux quelques millions à près de soixante-dix millions de dollars (70 M\$).

2615 Si vous voulez les références plus précisément encore, je peux vous les donner, mais le point est abordé dans mon mémoire.

2620 Donc c'est faux de dire qu'il n'y a pas de support à la contribution en puissance, puisqu'en fait, la contribution du transporteur au coût du poste de départ et au coût d'intégration est établie, non pas sur la base de la puissance de deux (2 MW) ou trois mégawatts (3 MW) qui seront disponibles à la pointe hivernale, mais sur la base de la puissance installée totale du projet, c'est-à-dire vingt-trois virgule deux mégawatts (23,2 MW). Ça fait une énorme différence.

2625 La collectivité va donc contribuer avant même le coût des achats de l'énergie, à six millions cinq cent mille (6 500 000 \$) des coûts qui auraient dû être assumés par le promoteur, si le principe de neutralité tarifaire s'était appliqué.

Et c'est parce qu'Hydro-Québec Distribution a exigé cela de la Régie, lorsqu'elle a fait approuver le programme, que ce six millions et demi de dollars (6 ½ M\$) là nous retombe sur les bras, en plus du reste. Ça, c'était le première point.

2630 Deuxième point, il y a une confusion dans la rectification, concernant la capacité de stockage d'Hydro-Québec Production que monsieur Gourdeau vient de faire. Donc je vais rectifier les faits.

2635 Quand il parle du cent dix térawattheures (110 TWh) de volume – en fait, je devrais dire d'énergie équivalent en volume d'eau qui était en stock au mois de novembre 2012 – quand monsieur Gourdeau parle des cent dix térawattheures (110 TWh) volume d'eau équivalent énergie qui étaient en stock dans les réservoirs au début du mois de novembre 2012, il parle des réserves accumulées avant le début de la période hivernale.

2640 C'est exact que la capacité de stockage totale des réservoirs d'Hydro-Québec est de cent soixante-quinze térawattheures (175 TWh) eau équivalent énergie.

2645 Mais la quantité de remplissage à la fin de l'automne – il faut bien comprendre que c'est la fin de la période de la saison dans l'année où il rentre plus d'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec que ce qu'Hydro-Québec a besoin de turbiner pour fournir les besoins québécois. Autrement dit, en été, on chauffe pas, on utilise beaucoup moins d'énergie. Et l'eau s'accumule dans les réservoirs d'Hydro-Québec.

2650 Mais en hiver, tout le monde se met à chauffer alors que les précipitations commencent à tomber sous forme solide et qu'il rentre beaucoup moins d'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec.

2655 Donc Hydro-Québec doit jouer avec un niveau de remplissage minimum pour l'automne, pour satisfaire les besoins des clients locaux en chauffage qui vont nécessiter une ponction des réservoirs.

2660 Rendu au printemps, il va rester cinquante (50 TWh), quarante (40 TWh), il arrive des niveaux critiques aussi faibles que trente-cinq térawattheures (35 TWh) en réserve avant le dégel du mois de mai où la neige fond, les cours d'eau se mettent à couler, et les réservoirs d'Hydro-Québec se remplissent rapidement aux mois de mai et juin.

2665 Troisième rectification! Sur la question des lettres d'intention pour l'octroi des forces hydrauliques, ce que j'ai conclu dans mon mémoire, c'est qu'en ce qui concerne le projet qui est devant vous, les lettres d'intention avaient été obtenues initialement dans les délais prescrits, c'est-à-dire moins de douze (12) mois après la fermeture de la réception des soumissions, qu'il y avait eu une première reconduction avant l'échéance des douze (12) mois prévue lors de la première lettre d'octroi, qu'il y a eu une deuxième reconduction, celle-là datée du 30 mai 2012, qui était hors délai.

2670 Je ne sais pas si cette reconduction hors délai est le fait d'une négligence du MRN ou le fait que le promoteur a lui-même négligé de demander la deuxième reconduction dans les délais prescrits.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, on est dans l'opinion, monsieur Blain.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

2680 Je suis dans les faits, je m'excuse, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais lorsqu'on interprète les choses! Vous, votre argument...

2685

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

Je vous dis, je ne sais pas, je ne peux pas conclure, justement, je n'interprète rien.

2690

Et pour ce qui est de la validité de l'octroi éventuel, on pourrait dire, de la disposition des droits hydroélectriques, tout ce qu'on peut constater, c'est que depuis le 24 février 2013, qui était la date à laquelle la troisième reconduction des droits auraient dû être faite par le MRN, il n'y a pas eu de reconduction.

2695

Et depuis ce temps-là, le promoteur n'a pas de lettre d'intention du MRN en main. Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est conclu?

2700

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:

Tout à fait.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Blain.

2710

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2715

Alors c'est ce qui met fin à notre deuxième partie d'audience publique.

2720

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du Bureau d'audiences publiques.

2725

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 19 avril pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Boutin, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

2730

La Commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs.

La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

2735

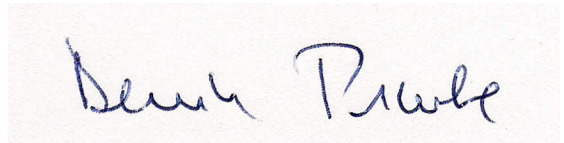
Elle remercie également les personnes-ressources, le promoteur, ainsi que les requérants pour leur collaboration à ce processus public.

Merci et bonne fin de journée.

2740

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2745



DENISE PROULX, s.o.